

CARTE COMMUNALE D'ARVILLERS : REVISION N°1

02U08



ANNEXES

Date d'origine :
Septembre 2008

3

Carte Communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2006 - Etude réalisée par l'Agence d'Urbanisme Arval

Révision n°1 - APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **..5. Septembre 2008**

Révision n°1 - APPROBATION - Dossier approuvé
par arrêté préfectoral du~~19.7.~~**OCT. 2008**

Urbanistes :

Mandataire : **ARVAL** Agence d'Urbanisme Sarl MATHIEU - THIMONIER - PIEL - CARRAUD
3 bis, place de la République - 60800 CREPY EN VALOIS
Téléphone: 03-44-94-72-16 Fax: 03-44-39-04-61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb)

COMMUNE DE

ARVILLERS

Carte Communale

PORTER A LA CONNAISSANCE

**LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
ET DES CONTRAINTES**

JANVIER 2005



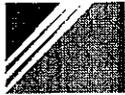
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction
Départementale
de l'Équipement

**Direction Départementale de l'Équipement de la Somme
Ville Habitat Urbanisme / Mission Urbanisme**

CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL, 1 BOULEVARD DU PORT, BP 2612 - 80026 AMIENS CEDEX 1
TELEPHONE:03 22 97 21 00 FAX:03 22 97 21 60



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

Commune de : ARVILLERS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Code	Intitulé de la servitude	Légende
A4	: Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	
GEODE	: Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères. Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.	
I3	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	
I4	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
PT2	: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	
PT3	: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).	



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

**Servitude d'utilité publique A4
applicable sur ARVILLERS**

Intitulé de la servitude

Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

29

Caractéristiques de la servitude :

Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes.

Code hydrologique : E 640 60.

Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains.

Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages.

L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.

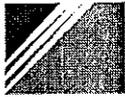
Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Hydraulique

Centre administratif - Boulevard du Port

80039 AMIENS CEDEX.

03.22.97.23.14



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental
1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

**Servitude d'utilité publique GEODE
applicable sur ARVILLERS**

Intitulé de la servitude

Contraintes concernant les travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux bornes et repères.

Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 validée et modifiée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

1991

Caractéristiques de la servitude :

Caractéristiques du point géodésique situé sur la commune de Arvillers.

1- borne IGN au lieu dit le moulin section ZA parcelle 40A

2- Clocher- base croix

3- Clocher- centre croix.

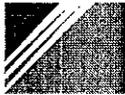
Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*Institut Géographique National - Agence Régionale NORD - PAS DE CALAIS -
PICARDIE*

44 bis rue Jean Bart . BP 275.

59019 LILLE CEDEX

03.20.49.62.00



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental

1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique 13
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Acte instituant la servitude :

DUP du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)

Date de l'acte :

20/06/1996

N° ligne :

793

Mise à jour demandée le :

Caractéristiques de la servitude :

Canalisation Loon-Plage (Nord) - Cuvilly (Oise) dite "Artère des Hauts de France" : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur (3 mètres à gauche et 7 mètres à droite dans le sens N/S).

Diamètre : 1100 mm.

Année de pose : 1997.

Pression maximale : 80 bar.

Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

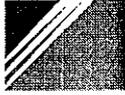
Service(s) responsable(s) concerné(s) :

G.D.F. - D.T. Région Nord

Département Réseau EST (ZGAU)

671 rue Maurice CAULLERY - ZI de Dorignies

59500 DOUAI



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique 14
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

874

Caractéristiques de la servitude :

Lignes moyenne et basse tension : le réseau moyenne tension (<63 kv) est reporté sur le plan des servitudes au 1/5000 ème ou fait l'objet d'un plan à une autre échelle. Pour plus de précision se rapprocher du service responsable du réseau.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

EDF-GDF SERVICES PAYS DE SOMME - Service qualité des réseaux

10 rue Macquet Vion. BP 0633

80006 AMIENS CEDEX

03.22.53.61.08



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique 14
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

<u>Date de l'acte :</u>	<u>N° ligne :</u>	<u>Mise à jour demandée le :</u>
	835	

Caractéristiques de la servitude :

Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE (à déposer et reconstruction partielle)

Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de Picardie
44 rue Alexandre Dumas.*

80026 AMIENS CEDEX 03.22.95.23.21

*EDF Services et Ingénierie Nord-Ouest
6 Boulevard Vauban.*

59041 LILLE CEDEX 03.20.30.25.76



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT DE LA SOMME**

Centre Administratif Départemental

1. Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97 21.00 - Télécopie 03.22.97 21.60

N° INSEE de la commune : 31

**Servitude d'utilité publique PT2
applicable sur ARVILLERS**

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Acte instituant la servitude :

Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 - Plan FH ME 247.

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

20/08/1996

1132

Caractéristiques de la servitude :

Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuville EDF, tronçon Dury Saint-Fuscien - Roye (Télécommunications) :

** zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.*

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*FRANCE TELECOM - Unité d'Infrastructure Réseaux de Picardie
Gestion Patrimoine*

20 avenue Paul Claudel

80050 AMIENS CEDEX 1

03.22.49.27.19

D.O.T.R.N de Metz. Division Faisceaux Hertiens.

150 Avenue André Malraux

57037 METZ CEDEX.

03.87.37.86.36

PREFECTURE DE LA SOMME

COMMUNE DE

ARVILLERS

Carte Communale

PORTER A LA CONNAISSANCE

RAPPORT REPRENANT LA SYNTHÈSE DES AVIS

JANVIER 2005



Direction Départementale de l'Équipement de la Somme
Ville Habitat Urbanisme / Mission Urbanisme

CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL, 1 BOULEVARD DU PORT, BP 2612 - 80026 AMIENS CEDEX 1
TELEPHONE:03 22 97 21 00 FAX:03 22 97 21 60





direction
départementale
de l'équipement

02000000



service
Ville Habitat Urbanisme
Mission
Urbanisme

Commune de Arvillers

Elaboration d'une carte communale

PORTER A CONNAISSANCE

Etabli le 06/01/2005

SOMMAIRE

1	Enjeux identifiés sur le territoire	6
2	Règles d'occupation des sols.....	7
2.1	Principes généraux d'urbanisme	7
2.1.1	<i>Article L 110 du code de l'urbanisme.....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Article L 121-1 du code de l'urbanisme.....</i>	<i>7</i>
2.2	Normes et Documents d'urbanisme de valeur supérieure a la carte communale	8
2.3	Règles nationales d'urbanisme d'ordre public	8
2.3.1	<i>Sécurité, salubrité.....</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>Desserte et accès des terrains.....</i>	<i>9</i>
2.3.3	<i>Protection des sites archéologiques et des écosystèmes.....</i>	<i>9</i>
2.3.4	<i>Aspect des constructions.....</i>	<i>10</i>
2.4	Servitudes d'utilité publique.....	10
2.4.1	<i>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine.....</i>	<i>10</i>
2.4.2	<i>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements</i>	<i>10</i>
2.4.3	<i>Servitudes relatives à la défense nationale.....</i>	<i>11</i>
2.4.4	<i>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.....</i>	<i>11</i>
3	Données susceptibles d'orienter les choix de la commune	11
3.1	Patrimoine, environnement et paysage	11
3.1.1	<i>Contraintes archéologiques.....</i>	<i>11</i>
3.1.2	<i>Contraintes environnementales</i>	<i>12</i>
3.2	Nuisances, risques.....	12
3.2.1	<i>Établissements classés.....</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Exploitations agricoles.....</i>	<i>12</i>
3.2.3	<i>Inondations.....</i>	<i>12</i>
3.2.4	<i>Éoliennes</i>	<i>13</i>
3.3	Développement économique.....	13
3.4	Voirie, réseaux divers.....	13
3.4.1	<i>Remarques générales.....</i>	<i>13</i>
3.4.2	<i>Assainissement.....</i>	<i>13</i>
3.4.3	<i>Eau potable.....</i>	<i>13</i>
3.4.4	<i>Lutte contre l'incendie.....</i>	<i>13</i>
3.4.5	<i>Électricité</i>	<i>14</i>
3.4.6	<i>Télécommunications.....</i>	<i>14</i>
3.4.7	<i>Emplacements réservés :</i>	<i>14</i>

3.5	Habitat.....	14
3.6	Déplacements	15
3.6.1	<i>Infrastructures routières</i>	15
3.6.2	<i>Sécurité routière</i>	15
3.6.3	<i>Bruit</i>	15
3.6.4	<i>Autres infrastructures</i>	15
4	Annexes	16

Par délibération en date du 27 juillet 2001, la commune de Arvillers a prescrit l'élaboration de sa carte communale.

Elle souhaite permettre l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains pour faire face à l'accroissement de la population. En effet, la commune a connu un accroissement de population de l'ordre de 11,5 % de 1975 à 1999, les objectifs étant de répondre aux besoins fonciers éventuels et de limiter l'étalement linéaire existant.

Le présent document, rédigé en application des articles L 121-2, R 121-1 et R 121-2 du code de l'urbanisme, a pour objet de porter à la connaissance de la commune de Arvillers les informations nécessaires à l'élaboration de son document d'urbanisme. Il a été élaboré par la DDE de la Somme en association avec les services listés ci-dessous :

Service	Adresse	Réponse
Direction Départementale de l'Équipement Service VHU	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS Cedex 1	
Direction Départementale de l'Équipement Service DSO / BU	2-Rive droite de la Somme BP 840 80108 ABBEVILLE Cedex	
Direction Départementale de l'Équipement Service DSE / BU	56, rue Jules Barni 80 040 Amiens Cedex	
Direction Départementale de l'Équipement Service CLE	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS Cedex 1	
Direction Départementale de l'Équipement Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS Cedex 1	
Direction Départementale de l'Équipement Service Gestion de la Route	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS Cedex 1	
Direction Départementale de l'Équipement Service Grands Travaux Routiers	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS Cedex 1	10/03/2004
Direction Départementale de l'Équipement Subdivision de Montdidier	Route d'Ailly sur Neve B.P. 79 80500 MONTDIDIER	
Direction Régionale de l'Équipement Pôle Aménagement Transport	56 rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex 1	24/03/2004
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	5 rue Henri Daussy 80000 AMIENS	
Direction Régionale de l'Environnement de Picardie	56 rue Jules Barni 80040 AMIENS Cedex	16/03/2004

Service	Adresse	Réponse
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie	44 rue Alexandre Dumas 80026 AMIENS Cedex	
Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Régionale de l'Archéologie	5 bis rue Henri Daussy 80044 AMIENS Cedex	
Agence de l'eau	200 rue Marceline Centre Tertiaire de l'Arsenal BP 818 59508 DOUAI Cedex	19/03/2004
Direction Régionale de Picardie de l'Office National des Forêts	15 Avenue de la Division Leclerc 60321 COMPIEGNE Cedex	
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Amiens	7 Allée Bicêtre BP 18 80026 AMIENS Cedex	02/04/2004
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	3, Boulevard de Guyencourt 80027 AMIENS Cedex	12/03/2004
Comité Départementale du tourisme de la Somme	21, rue Ernest Cauvin 80 000 AMIENS	
Délégation régionale au tourisme	4, rue Debray 80 000 AMIENS	
Chambre de Commerce et d'Industrie de d'Amiens	6 boulevard de Belfort 80000 - AMIENS	
Chambre des métiers	Cité des Métiers RD 935 80 440 BOVES	
Chambre Départementale d'Agriculture	19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS Cedex 3	09/04/2004
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme Service de l'Aménagement de la Forêt et de l'Environnement	1, boulevard du Port 80039 AMIENS Cedex 1	26/03/2004
Direction Départementale des Services Vétérinaires	1, Boulevard du Port 80026 AMIENS	22/03/2004
Préfecture de la Somme	Rue Jules Lardière 80000 AMIENS	
Préfecture de la Somme Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile	Rue Jules Lardière 80000 AMIENS	
Ministère de la Défense Sépultures militaires de la Somme	Zone Artisanale 80340 BRAY-SUR-SOMME	
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports	20, Square des 4 Chênes 80039 AMIENS Cedex	

Service	Adresse	Réponse
R.T.E. Transports d'Électricité NORD-EST Groupe ingénierie / Maintenance Réseau	62 Rue Louis Delos TSA 71012 59709 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex	09/03/2004
EDG /GDF	Centre de Distribution d'Amiens. 10 rue Macquet Vion BP 0633 80 000 Amiens	
G.D.F. Direction des transports Région Nord	Département Réseau Ouest Bvd de la République BP 34 62232 ANNEZIN	
SNCF Direction d'Amiens	29 rue Riolan-BP 1026 80010 AMIENS Cedex	
France Télécom Unité d'Infrastructure Réseau Picardie Nord	20 Avenue Paul Claudel 80050 AMIENS Cedex	11/03/2004
Télédiffusion de France	35 rue Léon Gambetta 59130 LAMBERSART	
BRGM	7 , Anne Franck 80 136 RIVERY	
Direction Régionale de l'Aviation Civile de Picardie	Aérodrome de Beauvais-Tillé 60000 BEAUVAIS	25/03/2004
Institut Géographique National	44 bis rue Jean Bart 59019 LILLE Cedex	17/03/2004
Association Départementale de la Randonnée de la Somme	10 rue Damour 80250 AILLY-SUR-NOYE	

Le porter à connaissance étant élaboré en continu, il pourra le cas échéant faire l'objet de compléments qui seront transmis à la collectivité dans les meilleurs délais.

Le porter à connaissance doit être tenu à la disposition du public, tout ou partie des éléments qu'il contient pouvant être annexés au dossier d'enquête publique.

1 ENJEUX IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE

La commune de Arvillers est localisée au Sud Est d'Amiens et à une quinzaine de kilomètres de Montdidier. Elle fait partie de la communauté de communes de l'Avre, Luce et Moreuil.

Elle est située à proximité d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (n° 0447.0000) de 40 hectares, de type I-II dénommée « Larris de Becquigny ». Il est à noter également la présence d'un site NATURA 2000 (n° PIC 17) dénommé « Réseaux de coteaux du bassin de l'Avre ». Il conviendra donc de prendre en compte ces éléments environnementaux d'une importance non négligeable dans l'élaboration de la carte communale.

Actuellement, Arvillers ne possède aucun document d'urbanisme.

Au vu des éléments du dossier, la commune souhaite tout d'abord maîtriser et développer rationnellement son urbanisation tout en limitant ou réduisant les risques liés aux installations classées pour la protection de l'Environnement (deux installations soumises à déclaration dans la commune).

D'après la configuration de la commune, on constate un étalement urbain le long de la route départementale 54, en direction des sièges d'exploitations agricoles. Ce type d'urbanisation n'est pas souhaitable et la commune doit s'attacher à densifier le cœur de son territoire et le gérer de façon économe.

Un enjeu lié à la mise en sécurité de certains axes routiers traversant la commune a également été recensé au vu des données « accidentologie » de la commune (route départementale n° 54 : trois accidents corporels). Une étude d'aménagement de sécurité est actuellement en cours.

Enfin, le développement de la commune devra également tenir compte de l'éventuel risque d'inondation lié au débordement du bassin d'eaux pluviales dont la capacité est insuffisante à ce jour.

Les dispositions de la carte communale devront permettre d'organiser le développement de la commune tout en préservant les caractéristiques de son patrimoine naturel et environnemental.

2 RÈGLES D'OCCUPATION DES SOLS

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'URBANISME

Ces articles du code de l'urbanisme sont directement opposables au PLU, qui doit traduire localement chacun des principes énoncés.

2.1.1 ARTICLE L 110 DU CODE DE L'URBANISME

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

2.1.2 ARTICLE L 121-1 DU CODE DE L'URBANISME

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;*
2. *La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;*
3. *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».*

2.2 NORMES ET DOCUMENTS D'URBANISME DE VALEUR SUPÉRIEURE A LA CARTE COMMUNALE

La commune d'Arvillers n'est concernée par aucun document d'urbanisme de valeur supérieure à la carte communale, ni par la loi littorale.

2.3 RÈGLES NATIONALES D'URBANISME D'ORDRE PUBLIC

Les documents graphiques de la carte communale doivent tenir compte des dispositions d'ordre public énoncées dans le code de l'urbanisme, qui seront systématiquement appliquées lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'occuper le sol

2.3.1 SÉCURITÉ, SALUBRITÉ

« Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. Il en est de même si les constructions projetées, par leur implantation à proximité d'autres installations, leurs caractéristiques ou leur situation, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique » (Article R 111-2 du code de l'urbanisme).

2.3.2 DESSERTE ET ACCÈS DES TERRAINS

« Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagé, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Il peut également être refusé si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de nature et de l'intensité du trafic.

La délivrance du permis de construire peut être subordonnée :

- a) A la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux besoins de l'immeuble à construire ;*
- b) A la réalisation de voies privées ou de tous autres aménagements particuliers nécessaires au respect des conditions de sécurité mentionnées au deuxième alinéa ci-dessus.*

Il ne peut être exigé la réalisation de plus d'une aire de stationnement par logement lors de la construction de logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'État. L'obligation de réaliser des aires de stationnement n'est pas applicable aux travaux de transformation ou d'amélioration de bâtiments affectés à des logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'État, y compris dans le cas où ces travaux s'accompagnent de la création de surface hors oeuvre nette, dans la limite d'un plafond de 50 % de la surface hors oeuvre nette existant avant le commencement des travaux.

Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre » (Article R 111-4 du code de l'urbanisme).

2.3.3 PROTECTION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES

« Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques » (Article R 111-3-2 du code de l'urbanisme).

« Le permis de construire est délivré dans le respect des préoccupations d'environnement définies à l'article 1er de la loi n. 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il peut n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si les constructions, par leur situation, leur destination ou leurs dimensions, sont de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement » (Article R 111-14-2 du code de l'urbanisme).

2.3.4 ASPECT DES CONSTRUCTIONS

« Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales » (Article R 111-21 du code de l'urbanisme).

2.4 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

2.4.1 SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

2.4.1.1 Patrimoine naturel

La rivière l'Avre, de la source au Pont de Morisel (RD 920) à Moreuil et ses bras annexes, a généré la servitude **A4** sur la commune de Arvillers, servitude définissant certaines contraintes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou terrains compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

2.4.1.2 Patrimoine culturel

Sans objet

2.4.1.3 Patrimoine sportif

Sans objet.

2.4.2 SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

2.4.2.1 Énergie

Les tracés des réseaux de distribution électrique moyenne et basse tensions (> 63 kv), créant des servitudes de type **I4** sont reportés sur le plan des servitudes au 1/5000. La ligne électrique haute tension 90 kV Hargicourt-Roye est également reportée sur le plan de servitudes au 1/25000^è joint en annexe.

Par ailleurs, la commune est grevée d'une servitude de type **I3** relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. Il s'agit de la canalisation Loon-Plage (Nord) – Cuvilly (Oise) dite « Artère des Hauts de France ». Une zone non aedificandi de 10 mètres de largeur (3 mètres à gauche et 7 mètres à droite de la canalisation, dans le sens Nord-Sud). Cette canalisation a été posée en 1997. Son diamètre est de 1100 mm et sa pression maximale est de 80 bar. Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

2.4.2.2 Travaux géodésiques et cadastraux

Un point géodésique matérialisé par une borne en granit gravée IGN est localisé sur la parcelle ZA 40A au lieudit « Le Moulin ».

2.4.2.3 Télécommunications

Une servitude «PT3» correspondant à la présence d'ouvrages (câbles et conduites souterraines) est reprise au plan en annexe. Certains ouvrages souterrains sont localisés en terrains privés et d'autres dans le domaine public de la commune. Certaines contraintes peuvent découler de cette servitude, notamment pour les ouvrages situés en domaine privé.

De plus, la commune est traversée par une servitude hertzienne du réseau national de France Télécom pour la protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques instituées dans la zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Dury Saint Fuscien-Ecuvilly.

2.4.3 SERVITUDES RELATIVES À LA DÉFENSE NATIONALE

Sans objet.

2.4.4 SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUES

La commune est alimentée en eau potable par le captage implanté sur la commune de CAIX, géré par l'unité de distribution de Caix – Le Qesnel.

En matière d'assainissement, la commune est desservie par un réseau d'assainissement. Un schéma directeur d'assainissement non collectif a été élaboré sur la commune.

Les prescriptions indiquées en matière de lutte contre l'incendie devront être strictement respectées, notamment en ce qui concerne la capacité des réseaux et l'implantation de poteaux incendie normalisés.

En terme de nuisances, les sièges d'exploitations agricoles devront être localisés de façon à éviter l'extension de l'urbanisation dans leur direction (notion de réciprocité prévue par l'article R 111-2 du code de l'urbanisme). Les bâtiments d'élevage concernés par la notion de réciprocité doivent apparaître sur un plan joint au rapport de présentation ou sur les documents graphiques.

3 DONNÉES SUSCEPTIBLES D'ORIENTER LES CHOIX DE LA COMMUNE

3.1 PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

3.1.1 CONTRAINTES ARCHÉOLOGIQUES

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie n'a pas répondu à ce jour, la localisation des contraintes archéologiques sera le cas échéant communiquée ultérieurement.

Il est toutefois précisé qu'en l'absence de prescription particulière, lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objet ainsi que le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au Maire de la commune qui avise les services compétents.

Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conservation provisoire des monuments, substructions et vestiges à caractère immobilier découvert sur ses terrains. Le dépositaire des objets assume à leur égard la même responsabilité.

3.1.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Il convient de classer en espaces boisés à protéger les bois et forêts mentionnés aux articles L 311-1 et L 312-1 du code forestier (espaces boisés et haies remarquables ou caractéristiques). Il convient également d'identifier les espaces à boiser.

3.2 NUISANCES, RISQUES

3.2.1 ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Deux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration existent sur la commune. Il s'agit de deux exploitations agricoles (SCEA LEFORT, Monsieur Bernard DEWULF) dont l'activité principale est l'élevage de vaches laitières.

Les risques et nuisances engendrées par ces entreprises doivent être pris en compte dans la carte communale.

3.2.2 EXPLOITATIONS AGRICOLES

A l'occasion de l'étude de la carte communale, les sièges d'exploitations agricoles doivent être recensés de façon à prendre en compte les nuisances qui s'y rapportent et éviter l'extension de l'urbanisation dans leur direction (notion de réciprocité prévue par l'article R 111-2 du code de l'urbanisme).

Deux exploitations sont recensées dans la commune (cf. paragraphe ci-dessus).

3.2.3 INONDATIONS

La commune ne figure pas dans le périmètre d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Il est à noter cependant qu'un risque d'inondation peut se produire lors de pluies importantes, la capacité du bassin d'eaux pluviales étant insuffisante.

3.2.4 ÉOLIENNES

Un projet de parc éolien est en cours d'étude de pré-faisabilité par la société ENERGIE DES VENTS.

Il est recommandé d'éviter ou de limiter l'urbanisation à proximité des éoliennes (périmètre de 500 m), pour des raisons de sécurité et de nuisances. Dans l'hypothèse d'une extension des zones urbanisables vers le parc éolien, il paraît nécessaire de réaliser une étude d'impact sonore préalable.

3.3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens a lancé une étude concernant la réalisation d'une zone d'activités sur Hangest-en-Santerre en limite de commune de Arvillers.

3.4 VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS

3.4.1 REMARQUES GÉNÉRALES

Il est rappelé que le classement des secteurs en zone U implique qu'ils soient déjà urbanisés ou que les équipements publics existants ou en cours de réalisation aient une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées, les traitements des espaces publics qui seront définis dans le plan local d'urbanisme devront respecter les normes d'accessibilité. A ce titre, une plaquette d'information est jointe en annexe.

3.4.2 ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur d'assainissement non collectif est achevé. Il conviendra de s'y référer pour l'élaboration de la carte communale, notamment dans la définition des zones prévues par la loi sur l'eau.

3.4.3 EAU POTABLE

La commune est alimentée par le captage de la commune de Caix. L'unité de distribution Caix-Le Quesnel est gestionnaire de ce captage.

3.4.4 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En matière de lutte contre l'incendie, il conviendra de respecter les remarques émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme dans son courrier du 16 avril 2004. Plus précisément, pour les voiries, il conviendra des respecter des normes minimales de largeur (3 m), de hauteur libre (3,50 m), de pente maximale (15 %), de rayon intérieur (11 m minimum) et force portante.

En matière de défense extérieure contre l'incendie, les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie sont proportionnés aux risques à défendre et sont définis par la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951. Les sapeurs pompiers doivent trouver à proximité de tout risque moyen au minimum 120 m³ d'eau utilisable en deux heures. Ce volume d'eau peut être satisfait par un réseau de distribution d'eau doté de poteaux ou bouches d'incendie, par l'aménagement de points d'eau naturels, ou par la création de réserves artificielles.

Dans ces deux derniers cas, il conviendra de :

- créer une aire d'aspiration de 32 m² minimum (4 x 8 m),
- de vérifier la résistance au sol de la voie conduisant à cette aire permettant le passage d'un engin de 13 tonnes,
- veiller à l'accessibilité de l'aire d'aspiration,
- vérifier que la hauteur d'aspiration est toujours inférieure à 6 m,
- s'assurer que le volume est toujours de 120 m³ minimum,
- veiller au nettoyage régulier de cette réserve d'eau.

3.4.5 ÉLECTRICITÉ

EDF/GDF souhaite que soit intégrée au règlement la possibilité d'implanter les postes de transformations électriques à l'alignement des voies existantes ou à créer, et à Gaz de France de permettre l'implantation de poste de détente à l'alignement des voies existantes ou à créer.

3.4.6 TÉLÉCOMMUNICATIONS

Dans un souci esthétique et d'insertion dans le site, les nouveaux lotissements pourront être équipés de réseaux de câbles souterrains de distribution de la télévision et de la radiodiffusion en F.M.

3.4.7 EMBLEMES RÉSERVÉS :

Sans objet.

3.5 HABITAT

La commune, composée majoritairement d'ouvriers et d'employés, est composée essentiellement de résidences principales de type pavillonnaire. En effet, 87% des habitants sont propriétaires de leur logement en 1999, pourcentage nettement supérieure au canton de Montdidier (66%).

Aucun logement social n'est recensé dans la commune.

On peut également préciser une évolution croissante de logements individuels jusqu'en 2000, légèrement supérieure à la moyenne cantonale.

Concernant le parc ancien de logements, le niveau de confort sommaire (niveau 1) représente encore 7 % de l'ensemble des logements alors que le pourcentage cantonal n'est que de 3 %. Il semble nécessaire d'améliorer le niveau de confort de certains logements.

Les données de l'observatoire habitat de la DDE figurent en annexe au présent document.

3.6 DÉPLACEMENTS

3.6.1 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

La commune est traversée par trois axes routiers majeurs (routes départementales 54, 160 et 934). La route départementale 934 comporte un tronçon classé « voies bruyantes » de catégorie 3 (PR 18+211 à PR 43+248).

L'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme est applicable aux routes classées à grande circulation pour la RD 934. L'extension des zones urbanisées le long de cette voie devra faire l'objet d'une étude spécifique.

3.6.2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La route départementale 54 semble assez accidentogène vu le recensement de quatre accidents, de 1998 à 2002, faisant trois blessés légers et un blessé grave.

La route départementale 934 a quant à elle fait un blessé grave sur la même période de recensement.

Il serait souhaitable de vérifier la sécurité des axes routiers et prévoir les aménagements de sécurité nécessaires.

La localisation de ces accidents figure sur la carte jointe en annexe.

3.6.3 BRUIT

La commune de Arvillers est concernée par une voie classée « voies bruyantes » par arrêté préfectoral du 29 novembre 1999.

Cet arrêté doit être annexé à la carte communale et les secteurs affectés par le bruit reportés dans les documents graphiques.

3.6.4 AUTRES INFRASTRUCTURES

Sans objet.

4 ANNEXES

- Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme.
- Annexe relative à la présentation du volet « entrée de ville »
- Annexe rappelant les servitudes pouvant figurer sur les documents graphiques des plans locaux d'urbanisme
- La fiche ZNIEFF n° 0447
- Carte localisant les accidents recensés sur la commune entre 1998 et 2002
- Circulaire n° 99-63/UC/DU/19 du 10 septembre 1999 relative aux incidences des dispositions de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole sur le droit de l'urbanisme (réciprocité des zones d'isolement des bâtiments d'élevage, consultation obligatoire de la chambre d'agriculture pour toute réduction des espaces agricoles ou forestiers).
- Courrier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours rappelant les règles à respecter pour permettre d'assurer la sécurité en cas de sinistres.
- Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et les fiches d'information intitulées « Lutte contre le bruit » et « Bruit de circulation - Comment isoler votre logement ? »



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Fort B.F. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.80

Commune de : ARVILLERS

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Code	Intitulé de la servitude	Légende
A4	: Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	
I3	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	
I4	: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	
PT2	: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	
PT3	: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques. En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).	



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cedex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.50

N° INSEE de la commune

Servitude d'utilité publique A4
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

29

Caractéristiques de la servitude :

Rivière L'AVRE de la source au Pont de Morisel (RD.920) à Moreuil et ses bras annexes.

Code hydrologique : E 640 60.

Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains.

Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages.

L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 règlemente les activités sur ces cours d'eau.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Hydraulique

Centre administratif - Boulevard du Port

80039 AMIENS CEDEX.

03.22.97.23.14



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80028 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.00

N° INSEE de la commune : 81

Servitude d'utilité publique
applicable sur ARVIE ERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Acte instituant la servitude :

DUP du 20.06.1996 (JO du 25.07.96)

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

20/06/1996

793

Caractéristiques de la servitude :

Canalisation Loon-Plage (Nord) - Cuvilly (Oise) dite "Artère des Hauts de France" : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur (3 mètres à gauche et 7 mètres à droite dans le sens N/S).

Diamètre : 1100 mm.

Année de pose : 1997.

Pression maximale : 80 bar.

Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.

Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

G.D.F. - D.T. Région Nord

Département Réseau EST (ZGAU)

671 rue Maurice CAULLERY - ZI de Dorignies

59500 DOUAI



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1. Boulevard du Part B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

835

Caractéristiques de la servitude :

Ligne Haute Tension 63 KV HARGICOURT-ROYE (à déposer et reconstruction partielle)

Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de Picardie
44 rue Alexandre Dumas.*

80026 AMIENS CEDEX

03.22.95.23.21

EDF Services et Ingénierie Nord-Ouest

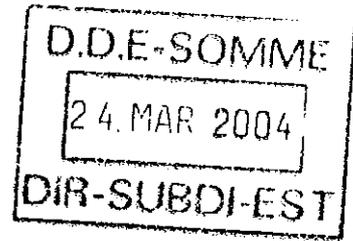
6 Boulevard Vauban.

59041 LILLE CEDEX

03.20.30.25.76



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Électricité



25/03 → M.L.M

VOS REF N°DES/DU/N°73 du 9 mars 2004

NOS REF RTE4181/GIMR/PCCE/DMN/04.PLU51

DDE de la SOMME
Direction des Subdivisions Est
Bureau Urbanisme
56 rue Jules Barni
80040 AMIENS CEDEX

INTERLOCUTEUR MERLAN Denise
☎ 03.20.13.67.92.

OBJET Elaboration Carte Communale
d'ARVILLERS
Département : SOMME

A l'attention de Monsieur le Directeur

Marcq-en-Baroeul, le **23 MARS 2004**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier cité en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les observations suivantes :

OUVRAGES EXISTANTS

Nous vous adressons l'annexe I4 pour insertion dans la liste des servitudes d'utilité publique.

OUVRAGES FUTURS

Actuellement, cette commune n'est pas concernée par le plan d'évolution à moyen terme de notre réseau HT et THT.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Pôle Communication
Concertation Environnement

S. WILLER

P.J. : - 1 carte

Plan de zonage du réseau de transport électrique de tension ≥ 45 kV

(décret N°91-1147 du 14 octobre 1991 - Arrêté du 16 novembre 1994)

Commune de ARVILLERS

Département de la Somme. Zone Iarréat 1.

Carte(©) IGN 1/25.000 ème correspondante(s) : 2409C

Code-Insee : 80081. Date d'édition : 19 Nov 02. Carte référencée : cz80081

22 MARS 2004

Les Demandes de Renseignements et les Déclarations d'intention de Commencement de Travaux sont à renvoyer à :
RTE Groupe Exploitation Transport HAINAUT
Section Technique - 41, Rue Ernest Macarest - 59300 Valenciennes
Tél. 03.27.23.85.00 - Fax. 03.27.23.85.55

ATTENTION
Tout projet dans le zonage doit faire l'objet d'une
Demande de Renseignement (D.R.)

Toute intervention à proximité des ouvrages de Transport d'énergie électrique doit donner lieu à une Déclaration d'intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)

Ce plan ne concerne pas les ouvrages d'électricité exploités par EDF - GDF Services

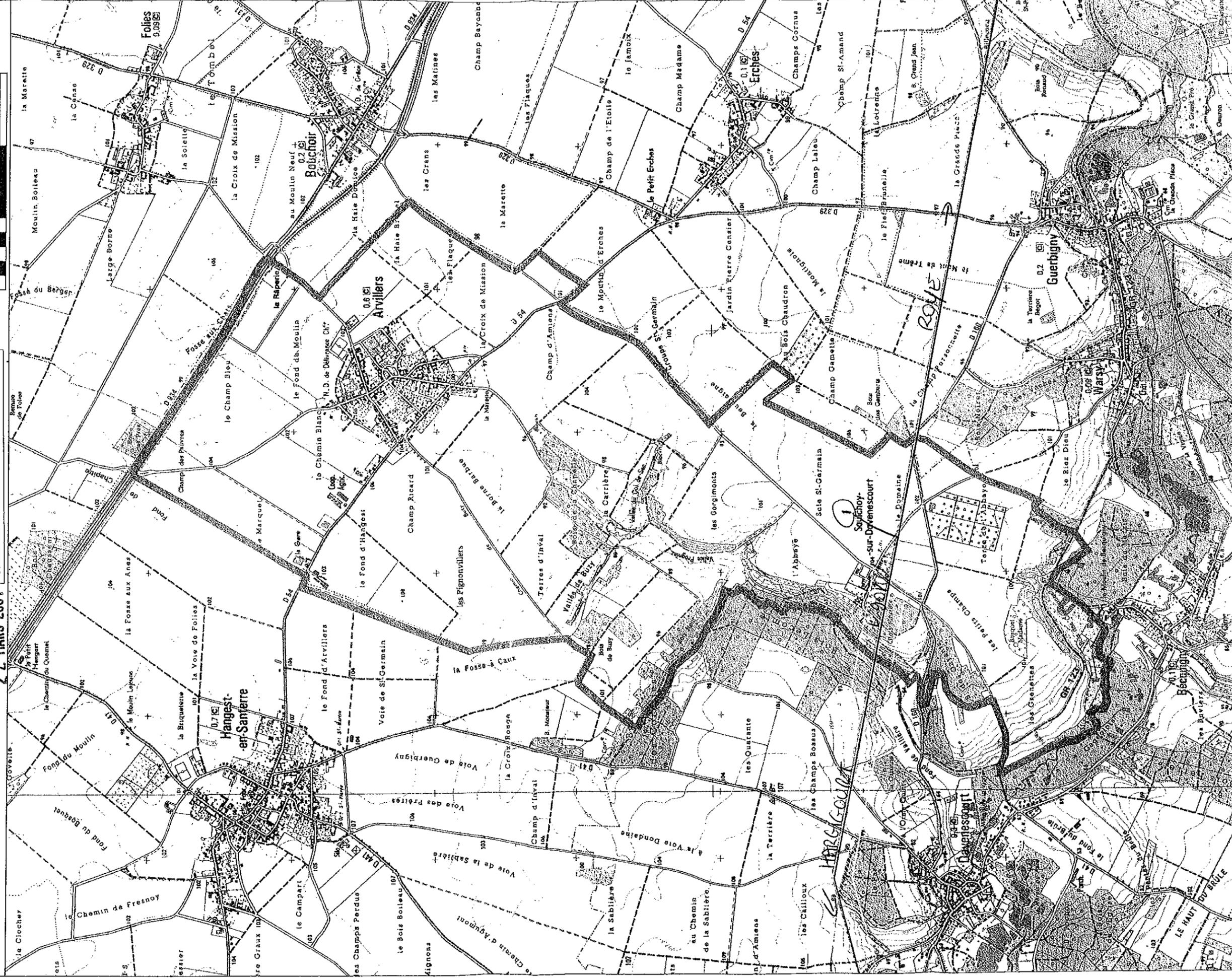


Zonage du réseau électrique
de transport (aérien et souterrain)

Limite de la commune

Fond de carte IGN SCAN25 (Autorisation N° GC02-2)

0 0.5 1 1.5 km





DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port D.F. 2812-00026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.87.21.80

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique n° 14
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

873

Caractéristiques de la servitude :

Lignes moyenne et basse tension : le réseau moyenne tension (<63 kv) est reporté sur le plan des servitudes au 1/5000 ème ou fait l'objet d'un plan à une autre échelle.

Pour plus de précision se rapprocher du service responsable du réseau.

Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

EDF-GDF SERVICES PAYS DE SOMME - Service qualité des réseaux

10 rue Macquet Vion. BP 0633

80006 AMIENS CEDEX

03.22.53.61.08



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.P. 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique 14
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

874

Caractéristiques de la servitude :

Lignes moyenne et basse tension : le réseau moyenne tension (<63 kv) est reporté sur le plan des servitudes au 1/5000 ème ou fait l'objet d'un plan à une autre échelle. Pour plus de précision se rapprocher du service responsable du réseau.

Les travaux à proximité de ces ouvrages sont règlementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.

Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettlements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.

Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

EDF-GDF SERVICES PAYS DE SOMME - Service qualité des réseaux

10 rue Macquet Vion. BP 0633

80006 AMIENS CEDEX

03.22.53.61.08



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental
1, Boulevard du Port B.F., 2612-80026 Amiens Cédex 1
Téléphone 03.22.07.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique RT2
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

Acte instituant la servitude :

Décret du 20.08.96 publié au JO du 27.08.96 - Plan FH ME 247.

Date de l'acte :

20/08/1996

N° ligne :

1132

Mise à jour demandée le :

Caractéristiques de la servitude :

Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuville EDF, tronçon Dury Saint-Fuscien - Roye (Télécommunications) :

** zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.*

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

*FRANCE TELECOM - Unité d'Infrastructure Réseaux de Picardie
Gestion Patrimoine*

20 avenue Paul Claudel

80050 AMIENS CEDEX 1

03.22.49.27.19

D.O.T.R.N de Metz. Division Faisceaux Hertiens.

150 Avenue André Malraux

57037 METZ CEDEX.

03.87.37.86.36

LIAISON HERTZIENNE DURY ST FUSCIEN ECUVILLY EDF

TRONCON

DURY ST FUSCIEN - ROYE

N° CCT 080 22 008

N° CCT 080 22 002

Extrait de la carte à l'échelle: 1/50 000

ZONES DE DEGAGEMENT

CODE des POSTES et TELECOMMUNICATIONS
(Décrets n° 62273 et 62274 du 12-3-62)

FRANCE TELECOM
DIRECTION GENERALE
DIRECTION DU RESEAU
ET DE L'EXPLOITATION
SERVICE DE LA LOGISTIQUE
ET DES MOYENS
DEPARTEMENT REI
6, Place d'Alger
75606 PARIS Cedex 18

METZ le: octobre 1993

FH ME 247

- LEGENDE -

- 1 - Dans les zones secondaires de dégagement délimitées par:
un cercle de 1000 mètres de rayon à DURY SAINT FUSCIEN (voir annexe) et
un cercle de 500 mètres de rayon à ROYE

Il est Interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat, sauf autorisation du Ministre (*) de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

NOTA:

- Les servitudes relatives à la zone secondaire de dégagement de la station de DURY SAINT FUSCIEN ont fait l'objet d'une prise de décret le 19 septembre 1985 au titre de la liaison AMIENS-LILLE et REBEVILLE-AMIENS. La zone secondaire de dégagement créée en date du 17 mars 1978 au titre des liaisons PARIS-AMIENS et AMIENS-COMPIEGNE autour de la station de DURY N° CCT 080 22 004 figure en pointillé sur le plan. La zone spéciale de dégagement du tronçon DURY-MONTDIDIER de la liaison hertzienne AMIENS-COMPIEGNE (même décret) y figure également.
- Les servitudes relatives à la zone secondaire de dégagement de la station de ROYE ont été instituées par décret du 2 mars 1982 au titre de la liaison AMIENS-ROYE

- 2 - Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres, il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat, sauf autorisation du Ministre (*) de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 25 mètres au-dessus du niveau du sol ou l'altitude précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer

* Ministre délégué à la Poste, aux Télécommunications et à l'Espace

Service à consulter :

FRANCE TELECOM - DORN de METZ
Transmissions FH
156 Avenue André Malraux
BP 9010
57037 METZ CEDEX 1

NOTA: à consulter seulement dans les cas où une construction dans les zones de servitudes déroge au décret ainsi que dans les cas douteux.

STATION DE R

Décret du 2 mars 1982 - LH: AM

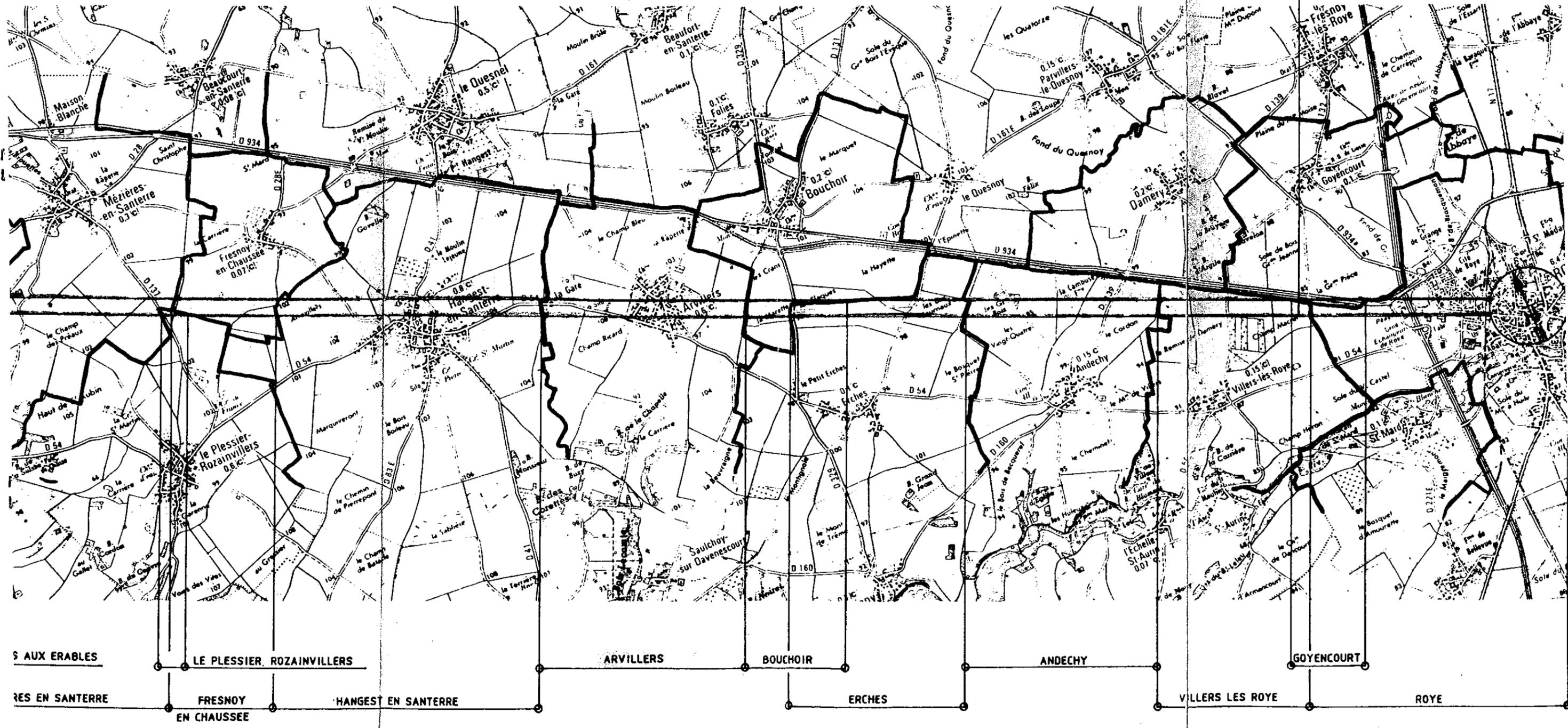
1996

HAUTEUR MAXIMUM m/20

25m

ALTITUDES MAXIMA

115



S AUX ERABLES	LE PLESSIER, ROZAINVILLERS	ARVILLERS	BOUCHOIR	ANDECHY	GOYENCOURT
RES EN SANTERRE	FRESNOY EN CHAUSSEE	HANGEST EN SANTERRE	ERCHES	VILLERS LES ROYE	ROYE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SOMME

Centre Administratif Départemental

1, Boulevard du Port B.F. 2612-80026 Amiens Cédex 1

Téléphone 03.22.97.21.00 - Télécopie 03.22.97.21.60

N° INSEE de la commune : 31

Servitude d'utilité publique P.T.3
applicable sur ARVILLERS

Intitulé de la servitude

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations téléphoniques.

En règle générale, tout projet situé dans une bande de terrain de 3m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services de France Télécom (zone non aedificandi de 3m).

Acte instituant la servitude :

Date de l'acte :

N° ligne :

Mise à jour demandée le :

1989

Caractéristiques de la servitude :

Présence d'ouvrages souterrains en terrain privé (câbles ou conduites souterraines).

La présence de ces ouvrages nécessite une servitude non aedificandi de 3 m à raison de 1.5 m de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage lorsqu'ils sont posés en terrain privé.

Code des postes et télécommunications : articles L.46 à L.53 et D.408 à D.411. Ces servitudes concernent l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et installations de télécommunications.

En règle générale tout projet situé dans une bande de terrain de 3 m axée sur le câble doit être soumis pour accord aux services des PTT (zone non aedificandi de 1.5 m de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage lorsqu'il est posé en terrain privé)

Se reporter au plan général des servitudes au 1/5000 ème pour leur localisation.

Service(s) responsable(s) concerné(s) :

FRANCE TELECOM - Unité d'Infrastructure Réseaux de Picardie
Gestion Patrimoine

20 avenue Paul Claudel

80050 AMIENS CEDEX 1

03.22.49.27.19

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Elevages connus de mon service
Commune de **ARVILLERS**

RAISON SOCIALE	AUTORISATION et TYPE D'ELEVAGE	DECLARATION et TYPE D'ELEVAGE
SCEA LEFORT		VACHES LAITIERES
15 rue Saint-Germain		50 m
Monsieur Bernard DEWULF		VACHES LAITIERES 50 m
5 Chemin du Quesnel		

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Nom - Prénom

ou raison sociale : SCEA LEFORT

- Adresse

ou siège social : 15 rue Saint-Germain - 80910 ARVILLERS

- L'installation est elle classée

au titre de la loi précitée ?

OUI

~~NON~~

~~??~~

- Régime :

DECLARATION

~~AUTORISATION~~

- Situation cadastrale des installations : Parcelle cadastrée section ZI n° 131.

- Situation administrative :

REGULIERE

~~IRREGULIERE~~

- Motifs ou précisions complémentaires :

- Prescriptions concernant les distances minimales d'éloignement entre les installations et les immeubles

(occupés par des tiers ou fréquentés par le public)

50 M. *

~~100M.*~~

BENEFICE DE L'ANTERIORITE (dérogatoire sur les distances vis à vis des tiers existants)

- Référence réglementaire : rubrique 2101-2

- Cet élevage fait l'objet d'une procédure d'autorisation en cours avec enquête publique

~~OUI~~

NON

* 50 m si les animaux sont logés sur litière accumulée.

si autre logement des animaux : fumier mou, lisiers,... : la distance est de 100 mètres.

Présentation de la znieff : COURS DE L'AVRE ENTRE GUERBIGNY ET CONTOIRE, MARAIS ASSOCIÉS, LARRIS DE BECQUIGNY, DE BOUSSICOURT/FIGNIÈRES ET DES CARAMBURES

[Cliquez ici pour visualiser la cartographie du site](#)

Type de znieff : 1

Numéro régional : 80SAN112

Numéro national SFF : 220005001

Année de mise à jour : 1998

Surface de la znieff : 480.00 hectares

Altitudes mini - maxi : 45 - 104

Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FLIPO S., NAUCHE G.)

Commune(s) concernée(s)	Département
ARVILLERS	80
BECQUIGNY	80
BOUSSICOURT	80
CONTOIRE	80
DAVENESCOURT	80
FIGNIÈRES	80
GUERBIGNY	80
PIERREPONT-SUR-AVRE	80
WARSY	80

Typologie des milieux

Milieux déterminants :	
Libellé	Pourcentage
Lacs, étangs, mares (eau douce)	10
Cours d'eau : zone du barbeau	5
Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes	10
Roselières, végétation du bord des eaux	5
Bas-marais et sources	35
Autres milieux :	
Libellé	Pourcentage
Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières	5
Fourrés de genévriers communs	5
Chênaies-charmaies	10
Forêts et fourrés alluviaux ou très humides	10
Tourbières boisées	5
Milieux périphériques :	
Libellé	Pourcentage
Lacs, étangs, mares (eau douce)	
Forêts	
Forêts et fourrés alluviaux ou très humides	
Prairies fortement amendées ou ensemencées	
Cultures	
Villages	
Mines et passages souterrains	

Compléments descriptifs

Géomorphologie :

Rivière, fleuve
 Lit mineur
 Mare, mardelle
 Vallée
 Coteau, cuesta

Commentaires :
 + 31 (Etang)

Activités humaines :

Sylviculture
 Pêche
 Chasse
 Tourisme et loisirs
 Habitat dispersé

Statuts de propriétés :

Indéterminé
 Propriété privée (personne physique)
 Domaine communal

Mesures de protection :

Indéterminé

Autres inventaires : - Directive Habitats : non - Directive Oiseaux : non

Facteurs influençant l'évolution de la zone

Libellé	Caractère
Habitat humain, zones urbanisées	R
Rejets de substances polluantes dans les eaux	R
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	R
Modification des fonds, des courants	R
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	R
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	R
Pratiques et travaux forestiers	R
Sports et loisirs de plein-air	R
Chasse	R
Pêche	R
Atterrissement	R
Eutrophisation	R
Fermeture du milieu	R
Impact d'herbivores	R

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

Critères d'intérêt

Patrimoniaux :

Ecologique
Faunistique
Floristique

Fonctionnels :

Fonctions de régulation hydraulique
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Etapas migratoires, zones de stationnement, dortoirs

Complémentaires :

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanér.	Ptérido.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	2	1	2	1	1	0	3	3	1	0	1	0
NB Espèces citées	10	14	1	3	7	19				3		1	1

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

Critères de délimitation de la zone

Commentaires :

La zone comprend :

- la portion de lit mineur de l'Avre comprise depuis l'amont du pont de la R.D. 329 à Guerbigny jusqu'à la hauteur du barrage de Contoire,
- des bas-marais alcalins tourbeux : les marais entre Contoire et Davesnecourt et le marais du moulin de

Becquigny (lieu-dit "Bois du Marais"),

- des coteaux calcaires disposés sur les versants pentus de la vallée : le larris de Becquigny, les larris de la vallée de Fignièrès et les lambeaux de larris situés sur les lieux-dits "les Carambures" et "aux Airettes"?
- Le Bois des Moines, en liaison écologique avec les larris de Fignièrès/Boussicourt.

Le contour n'intègre ni les marais boisés et peu diversifiés, ni les cultures qui longent la vallée, ni les villages.

Commentaire général

DESCRIPTION

La zone comporte un ensemble de milieux diversifiés, comprenant le cours de l'Avre, entre Guerbigny et Contoire, des marais tourbeux alcalins et plusieurs coteaux calcaires.

L'Avre s'étend selon un axe est-ouest sur le tronçon retenu en ZNIEFF. Son cours est assez naturel et sinueux. Les berges hautes sont stabilisées par une végétation moyennement abondante. La pente est assez faible.

La vallée est tourbeuse et régulièrement parsemée d'étangs. Ceux-ci sont issus de l'exploitation de la tourbe (anciennes fosses de tourbage). Certains plans d'eau ont été creusés plus tardivement à des fins de loisirs (chasse, pêche). Le marais du « Moulin de Becquigny » est entièrement boisé. Les marais de Contoire et de Ballencourt sont constitués de multiples étangs de pêche sur tourbe épaisse, séparés par des digues tourbeuses végétalisées et localement boisées. Des peupleraies jalonnent la vallée.

Les coteaux s'inscrivent dans la craie santonienne et campanienne. Le coteau situé à l'est de Contoire, au niveau des lieux-dits "Les Carambures" et "Aux Airettes", est occupé par des lambeaux de pelouses calcicoles relevant de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. seselietosum montani*. L'évolution spontanée de la végétation vers les ourlets calcicoles (*Centaureo-Origanetum*) et les fruticées de cornouillers, de prunelliers, de troènes, de viornes, d'alisiers ... (*Prunetalia*), ainsi que les importantes plantations de Pins noirs d'Autriche, ont fortement amoindri les surfaces de pelouses calcicoles rases originelles.

Le versant abrupt de la vallée de Fignièrès est, quant à lui, essentiellement constitué de vastes pelouses rases émaillées de Genévriers communs. le plateau est occupé par des chênaies-charmaies du *Carpinion betuli* (« Bois des Moines »).

Sur le versant nord de la vallée de l'Avre, à Becquigny, subsiste également une série de pelouses entrecoupées par des fourrés de recolonisation. La présence du Genévrier commun (*Juniperus communis*) témoigne de pratiques pluriséculaires de pâturage ovin extensif sur ce larris. Des zones rases, relativement importantes, se maintiennent grâce aux activités des lapins.

INTERET DES MILIEUX

Le site permet le développement des milieux remarquables suivants :

- pelouses calcicoles de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, habitat en voie de régression au niveau européen et, à ce titre, inscrit à la directive "Habitats" ;
- junipéraie en voile sur pelouses calcaires subatlantiques, habitat également inscrit à la directive "Habitats" ;
- marais tourbeux basiques, s'acidifiant localement (présence de Sphaignes et de groupements à *Molinie*), comprenant des étangs, des mares (avec des groupements à *Characées*, du *Nymphaeion albae* et de l'*Hydrocharition morsus-ranae*) ; des fragments de roselières et de bas-marais, qui sont des milieux rares en Picardie et qui hébergent une flore et une faune remarquables.

Pour ce qui est du cours de l'Avre, l'intérêt repose essentiellement sur la diversification des habitats. Le fond de granulométrie variée (blocs, graviers, pierres) confère un intérêt au niveau des niches écologiques pour la faune invertébrée et la faune piscicole. Et ce d'autant plus que la végétation aquatique est bien diversifiée sur le tronçon. L'absence de cloisonnements infranchissables facilite la libre circulation du poisson. Ce tronçon reste le plus intéressant du cours de l'Avre.

INTERET DES ESPECES

Flore

Dans les marais se développe un très grand nombre d'espèces végétales remarquables parmi lesquelles :

- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**), espèce pionnière ;
- le Rubanier nain (*Sparganium natans**), espèce aquatique des eaux oligo-mésotrophes ;
- le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**), espèce des eaux claires peu profondes et riches en bases des tourbières alcalines ;
- la Laïche distante (*Carex distans*) et la Laïche à fruits écaillés (*Carex lepidocarpa*), rares en Picardie.

Les larris hébergent le cortège quasi-complet des espèces thermocalcicoles du Sud-Amiénois. On y observe notamment les espèces remarquables suivantes :

- l'Ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes* subsp. *araneola**), orchidée en danger en Picardie ;
- la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*), qui forme des populations importantes sur le site (notamment sur le larris de Becquigny) ;
- la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), particulièrement abondante sur le larris de Boussicourt/Fignières ;
- le Thésion couché (*Thesium humifusum*), assez rare en Picardie ;
- la Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*), très rare dans le département de la Somme.

Faune

Les marais hébergent une diversité odonatologique intéressante avec, notamment, la présence de l'Agrion délicat (*Ceriatagrion tenellum*), espèce turficole rare en Picardie.

Sur les larris, on observe un cortège de lépidoptères rares, dont l'élément le plus remarquable est le Mercure (*Arethusana arethusa*), qui y est abondant. En Picardie, cette espèce est devenue exceptionnelle. Signalons également la présence de la Phalène de la Pulsatille (*Horisme aquata*), espèce dont la régression est notamment liée à celle de sa plante nourricière. L'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*) est caractéristique des pelouses rases, sa plante hôte étant l'Hippocrévide en ombelle.

En ce qui concerne la faune piscicole, l'Anguille (*Anguilla anguilla*) est l'espèce la plus intéressante. Elle est bien représentée en biomasse sur le tronçon. Sa présence témoigne de conditions de circulation aisées sur le tronçon et à son aval. Les macro-invertébrés benthiques sont assez bien diversifiés sur ce tronçon, mais leur degré de polluosensibilité reste moyen.

Des carrières souterraines de craie hébergent plusieurs espèces de chauves-souris remarquables en hibernation. Signalons la présence du Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", du Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), rare en Picardie et du genre Oreillard (*Plecotus* sp.), également rare en Picardie.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Sur les larris, l'abandon des pratiques pastorales extensives (pâturage ovin) a entraîné une évolution spontanée de la végétation aux dépens des espaces pelousaires. L'existence de fortes populations de lapins a permis de maintenir des secteurs ras, grâce aux activités de grattis et de broutage.
- Les plantations de Pins noirs et sylvestres ont, quant à eux, profondément modifié les caractéristiques originelles des pelouses et compromettent, à terme, des actions de restauration de ces milieux en voie de régression.
- Les pollutions urbaine et agricole peuvent favoriser l'eutrophisation du milieu et provoquer le colmatage des substrats. Les capacités d'auto-épuration de l'Avre sont limitées. Le manque d'entretien léger au niveau des berges, du lit et de la ripisylve compromet la diversification des habitats. Quelques habitats légers de loisirs ont été installés et sont néfastes à l'intérêt biologique et à la qualité paysagère de la vallée.
- Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est en cours sur le larris de Fignières.

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

Sources / Informateurs

- BARDET O., DEHONDT F., FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
- COMMECY X. (Picardie Nature)
- DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
- Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)
- Fiche ZNIEFF 0447.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (DAS GRACAS E.)
- FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- KOWALORYK D.
- MELENEC G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- SALVAN S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- WATTEZ J.-R.

Source / Bibliographie

- Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.
- BAZERQUE M.F., 1993. - L'Avre et ses affluents : qualité actuelle des milieux aquatiques, valorisation des potentialités. - Min. Env., SREMA Pic., 84 p.
- BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignièrès (commune de Fignièrès). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.
- BOULLET V., 1980. - Les pelouses calcaires et leur appauvrissement thermophile entre Seine et Somme. - DEA Lille II. Manuscrit 108 p., + 2 tab.
- BOULLET V., 1986. - Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. - Thèse Sciences, Lille I, I : 333 p., II : tab.
- BOULLET V., 1987. - La vallée de la Somme aux environs de Sailly-le-Sec et la région de Moreuil. Excursion botanique du 18/5/85. - Bull. Soc. Linn. N. Fr. de liaison n°4.
- MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne, 2 p.
- QUETU G., WATTEZ J.R., 1994. - Les marais de l'Avre et les coteaux voisins. Sortie "Mousses et flore vernale" du 27 mars 1993. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 12 : 153-154.
- WATTEZ J.R., DOUCHET M., 1985. - Sur les coteaux de Fignièrès. 14 octobre 1984. - Bull. Soc. Linn. N. Fr. de liaison n° 2.
- WATTEZ J.R., FOUCAULT B. (de), 1982. - Les junipérais calcicoles pionnières de la Picardie et du Nord de la France. - Coll. Phytosoc. 11, les pelouses calcaires : 613-627. Vaduz.

Liste des espèces

Catégorie	Dét	Espèce	Statut	Source	Période Obs	Deg ab	Ab inf	Ab sup	App	Dis
Mamm.	D	Myotis emarginatus	H	FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)	(- 1996)	A				
Mamm.	D	Myotis nattereri	H	BARDET O., DEHONDT F., FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)	(- 1998)	A				
Mamm.	A	Capreolus capreolus		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Mamm.	A	Lepus capensis		Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)	(- 1981)					
Mamm.	A	Myotis daubentoni	H	BARDET O., DEHONDT F., FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)	(- 1998)	A				
Mamm.	A	Myotis mystacinus	H	BARDET O., DEHONDT F., FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)	(- 1998)	C				

Mamm.	A	Oryctolagus cuniculus		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Mamm.	A	Sciurus vulgaris		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Mamm.	A	Talpa europaea		Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)	(- 1981)					
Mamm.	A	Vulpes vulpes		Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)	(- 1981)					
Oiseaux	A	Acrocephalus palustris	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Acrocephalus scirpaceus	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Asio otus	P	Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)	(- 1981)					
Oiseaux	A	Circus cyaneus	P	FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Dendrocopos major	R	FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Dryocopus martius	P	KOWALORYK D.	(- 1997)					
Oiseaux	A	Falco tinnunculus	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Hippolais polyglotta	R	FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Picus viridis	R	FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Podiceps cristatus	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Regulus ignicapillus	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Strix aluco	R	KOWALORYK D.	(- 1997)					
Oiseaux	A	Sylvia curruca	R	FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Oiseaux	A	Tachybaptus ruficollis	R	COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Reptiles	A	Lacerta vivipara		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Amphib.	A	Bufo bufo		COMMECY X. (Picardie Nature)	(- 1997)					
Amphib.	A	Rana kl. esculenta		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Amphib.	A	Rana temporaria		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Poissons	D	Anguilla anguilla	PO	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	C				
Poissons	A	Gobio gobio	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	B				
Poissons	A	Leuciscus cephalus	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	B				

Poissons	A	<i>Leuciscus leuciscus</i>	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	B					
Poissons	A	<i>Nemacheilus barbatulus</i>	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	A					
Poissons	A	<i>Perca fluviatilis</i>	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	A					
Poissons	A	<i>Rutilus rutilus</i>	H	MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne. 2 p.	(- 1997)	C					
Insectes	D	<i>Adscita globulariae</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Agrotis cinerea</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Arethusana arethusana</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	C					
Insectes	D	<i>Aspitates gilvaria</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Ceragriion tenellum</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B					
Insectes	D	<i>Colias australis</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Heltophobus reticulata</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Hesperia comma</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Horisme aquata</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Lysandra bellargus</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1998)						
Insectes	D	<i>Lysandra coridon</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Rhodostrophia vibicaria</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Tyta luctuosa</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	D	<i>Zygaena loti</i>		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)	B					
Insectes	A	<i>Calopteryx splendens</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Insectes	A	<i>Enallagma cyathigerum</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Insectes	A	<i>Ischnura elegans</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B					
Insectes	A	<i>Orthetrum cancellatum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)						
Insectes	A	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B					
Phanéro.	D	<i>Ajuga genevensis</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A					
Phanéro.	D	<i>Anagallis tenella</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B					

Phanéro.	D	Carex distans		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Carex lepidocarpa		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Carex panicea		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Cuscuta epithymum		KOWALORYK D.	(- 1997)	A	10			
Phanéro.	D	Epipactis atrorubens		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	Erigeron acer		BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignières (commune de Fignières). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.	(- 1997)					
Phanéro.	D	Galeopsis angustifolia		BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignières (commune de Fignières). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.	(- 1997)					
Phanéro.	D	Globularia bisnagarica		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	C				
Phanéro.	D	Hydrocharis morsus-ranae		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	Hydrocotyle vulgaris		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	C				
Phanéro.	D	Linum tenuifolium		DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)	(- 1996)					
Phanéro.	D	Myriophyllum verticillatum		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Oenanthe lachenalii		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	D	Ophrys insectifera		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	Ophrys sphegodes subsp. litigiosa		MELENEC G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1995)					
Phanéro.	D	Phleum phleoides		BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignières (commune de Fignières). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.	(- 1997)					
Phanéro.	D	Potamogeton coloratus		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Prunella laciniata		BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignières (commune de Fignières). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.	(- 1997)					
Phanéro.	D	Pulsatilla vulgaris		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	C				
Phanéro.	D	Samolus valerandi		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Sparganium emersum		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Sparganium natans		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Thesium humifusum		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	Valeriana dioica		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	A	Alisma plantago-aquatica		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Arabis hirsuta		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Asperula cynanchica		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					

Phanéro.	A	<i>Avenula pratensis</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Berula erecta</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Briza media</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Bromus erectus</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Bupleurum falcatum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Caltha palustris</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carex caryophylla</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carex flacca</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carex paniculata</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carex pseudocyperus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carex riparia</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Carlina vulgaris</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Cirsium acaule</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Cirsium palustre</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Cornus mas</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Cytisus scoparius</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Eryngium campestre</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Festuca lemanii</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Festuca rubra</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Frangula alnus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Galium odoratum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Galium palustre</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Gentianella germanica</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Gymnadenia conopsea</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>nummularium</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Hieracium pilosella</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Himantoglossum hircinum</i>		COMMECY X. (Picardie Nature). DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie). FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	C				
Phanéro.	A	<i>Hippocrepis comosa</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					

Phanéro.	A	<i>Hypericum quadrangulum</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Iris pseudacorus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Juncus acutiflorus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Juncus articulatus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Juncus inflexus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Koeleria pyramidata</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Lactuca perennis</i>		KOWALORYK D.	(- 1997)	A				
Phanéro.	A	<i>Lemna minor</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Lemna trisulca</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Leontodon hispidus</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Linum catharticum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Lonicera periclymenum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Melica uniflora</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Molinia caerulea</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	C				
Phanéro.	A	<i>Nuphar lutea</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Nymphaea alba</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Ononis repens</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Orehis mascula</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	A	<i>Orchis purpurea</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Ornithogalum umbellatum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Pimpinella saxifraga</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Platanthera chlorantha</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Polygala calcarea</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Polygonatum multiflorum</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Polygonum amphibium</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Potamogeton crispus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Potamogeton natans</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Potentilla neumanniana</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Prunus mahaleb</i>		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	<i>Ranunculus auricomus</i>		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					

Phanéro.	A	Ranunculus sceleratus		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Rumex hydrolapathum		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Sanguisorba minor		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Sanicula europaea		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Scabiosa columbaria		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Scirpus lacustris		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	A	Scutellaria galericulata		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Seseli montanum		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Sorbus aucuparia		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Sorbus torminalis		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Sparganium erectum		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)	A				
Phanéro.	A	Thymus praecox		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Tilia cordata		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Typha latifolia		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Veronica beccabunga		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Veronica officinalis		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Phanéro.	A	Vinca minor		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Ptéridophy	A	Athyrium filix-femina		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Ptéridophy	A	Dryopteris carthusiana		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Ptéridophy	A	Dryopteris dilatata		FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Ptéridophy	A	Dryopteris filix-mas		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Ptéridophy	A	Equisetum telmateia		NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	(- 1997)					
Bryophy.	D	Bryum pseudotriquetrum		QUETU G., WATTEZ J.R., 1994. - Les marais de l'Avre et les coteaux voisins. Sortie "Mousses et flore vernale" du 27 mars 1993. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 12 : 153-154.	(- 1993)					
Bryophy.	D	Entodon concinnus		QUETU G., WATTEZ J.R., 1994. - Les marais de l'Avre et les coteaux voisins. Sortie "Mousses et flore vernale" du 27 mars 1993. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 12 : 153-154.	(- 1993)					
Bryophy.	D	Rhytidium rugosum		QUETU G., WATTEZ J.R., 1994. - Les marais de l'Avre et les coteaux voisins. Sortie "Mousses et flore vernale" du 27 mars 1993. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 12 : 153-154.	(- 1993)					

Champ.	A	Amanita ovoidea		Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)	(- 1981)					
Algues	D	Nitellopsis obtusa		WATTEZ J.-R.	(-)					

Légende du tableau :

Dét. : Déterminance de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante ; A : autre espèce)

Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant ; C = très abondant)

Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;

Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;

App : date d'apparition de l'espèce ;

Dis : date de disparition de l'espèce.

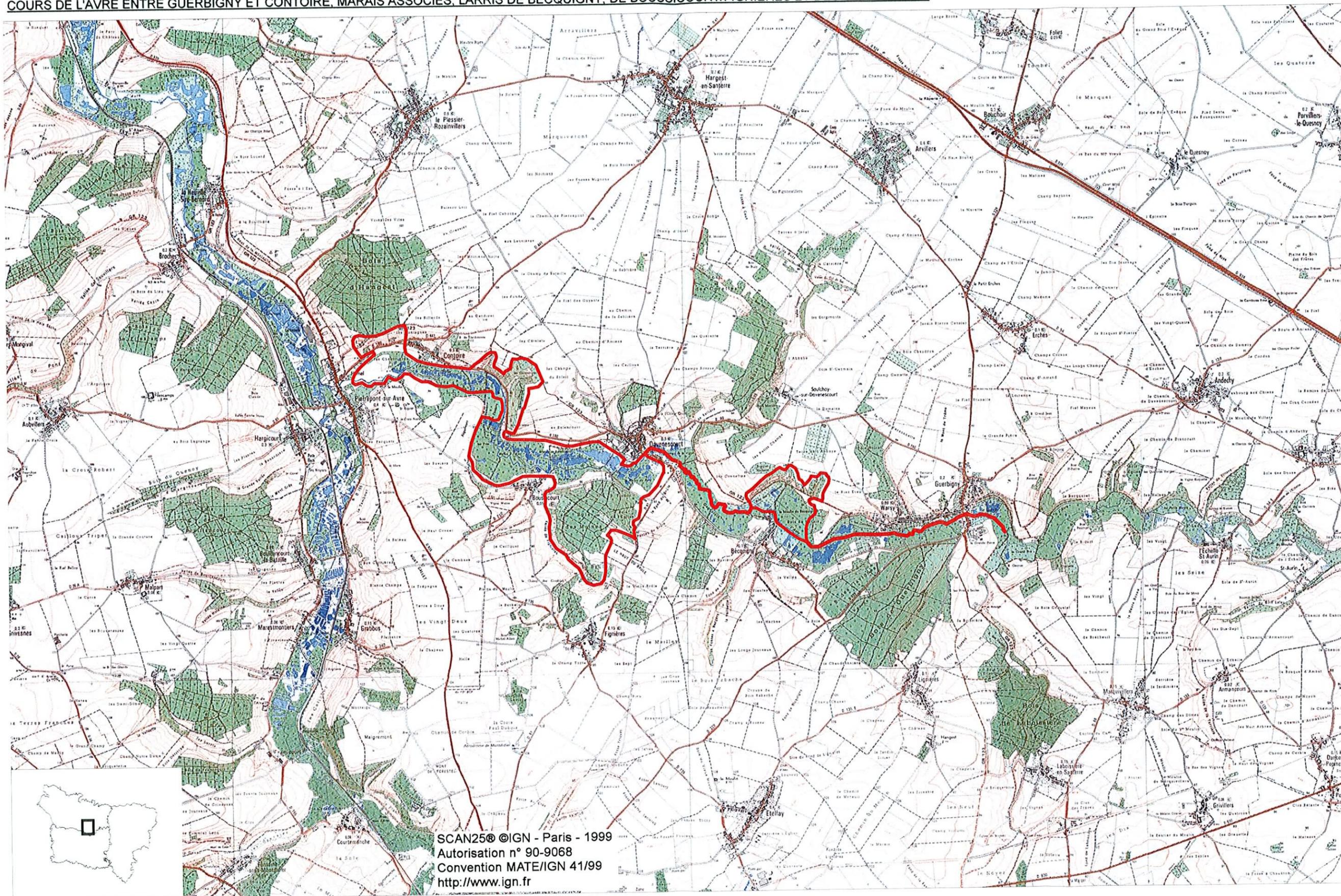
Contributions / financements :

[Haut de la page](#)



Version imprimable

- © 2008 - DIREN Picardie
- [Actualité au format rss](#) | [écrivez-nous](#) | [crédits](#) | [infos légales](#)



DIREN de Picardie**Présentation de la znieff : VALLÉE DE L'AVRE, DES TROIS DOMS ET CONFLUENCE AVEC LA NOYE**

[Cliquez ici pour visualiser la cartographie du site](#)

Type de znieff : 2

Numéro régional : 80SAN201

Numéro national SFF : 220320010

Année de mise à jour : 1998

Surface de la znieff : 3820.00 hectares

Altitudes mini - maxi : 24 - 107

Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FLIPO S., NAUCHE G.)

Commune(s) concernée(s)	Département
ARVILLERS	80
BECQUIGNY	80
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	80
BOUSSICOURT	80
BOVES	80
BRACHES	80
CAGNY	80
CONTOIRE	80
COTTENCHY	80
COURTEMANCHE	80
DAVENESCOURT	80
DOMMARTIN	80
FIGNIERES	80
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	80
FOUENCAMPS	80
GRATIBUS	80
GUERBIGNY	80
HAILLES	80
HARGICOURT	80
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	80
LIGNIERES	80
LONGUEAU	80
MARESTMONTIERS	80
MARQUIVILLERS	80
MEZIERES-EN-SANTERRE	80
MONTDIDIER	80
MOREUIL	80
MORISEL	80
NEUVILLE-SIRE-BERNARD (LA)	80
PIERREPONT-SUR-AVRE	80
PLESSIER-ROZAINVILLERS (LE)	80
THENNES	80
THEZY-GLIMONT	80
WARSY	80

□ Typologie des milieux

Milieux déterminants :	
Libellé	Pourcentage
Lacs, étangs, mares (eau douce)	10
Tapis submergés de characées	1
Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes	2
Tourbières boisées	3
Bas-marais alcalins	2

Autres milieux :	
Libellé	Pourcentage
Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares	3
Cours des rivières	2
Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile	2
Prairies humides	3
Groupements à reine des prés et communautés associées	10
Prairies mésophiles	3
Hêtraies	3
Chênaies-charmaies	3
Forêts et fourrés alluviaux ou très humides	20
Roselières, végétation du bord des eaux	3
Formations à grandes laïches (magnocariçaies)	3
Cultures	1
Plantations de conifères	2
Peupleraies plantées	20
Haies	1
Villes, villages, sites industriels	1
Mines et passages souterrains	0
Fossés et petits canaux	2

Milieux périphériques :	
Libellé	Pourcentage
Forêts	
Tourbières et marais	
Prairies fortement amendées ou ensemencées	
Cultures	
Villes, villages, sites industriels	

□ Compléments descriptifs

Géomorphologie :

Rivière, fleuve
 Méandre, courbe
 Confluence
 Etang
 Vallée

Commentaires :

+30 (mare), 29 (source), 24 (lit majeur), 59 (coteau), 61 (plateau).

Activités humaines :

Agriculture
Sylviculture
Élevage
Pêche
Chasse
Tourisme et loisirs
Urbanisation discontinue, agglomération
Circulation ferroviaire
Gestion conservatoire

Statuts de propriétés :

Indéterminé
Propriété privée (personne physique)
Domaine communal

Mesures de protection :

Indéterminé
Réserve naturelle
Arrêté Préfectoral de Biotope
Réserve de chasse et de faune sauvage

Autres inventaires : - Directive Habitats : non - Directive Oiseaux : non

 Facteurs influençant l'évolution de la zone

Libellé	Caractère
Habitat humain, zones urbanisées	R
Voie ferrée, TGV	R
Dépôts de matériaux, décharges	R
Équipements sportifs et de loisirs	R
Rejets de substances polluantes dans les eaux	R
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	R
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	R
Traitements de fertilisation et pesticides	R
Pâturage	R
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	R
Plantations, semis et travaux connexes	R
Chasse	R
Pêche	R
Atterrissements, envasement, assèchement	R
Eutrophisation	R
Fermeture du milieu	R

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

 Critères d'intérêt**Patrimoniaux :**

Ecologique
Insectes
Poissons
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Bryophytes
Ptéridophytes
Phanérogames

Fonctionnels :

Fonctions de régulation hydraulique

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Complémentaires :**□ Bilan des connaissances concernant les espèces**

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanér.	Ptérido.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	1	1	2	1	1	2	2	2	0	0	0
NB Espèces citées	4	18	1		7	40				17			

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

□ Critères de délimitation de la zone**Commentaires :**

Cette zone comprend la vallée de l'Avre entre Guerbigny et Cagny, la vallée des Trois Doms entre Montdidier et Hargicourt (confluence avec l'Avre) et la vallée de la Noye au niveau de sa confluence avec l'Avre (Fouencamps).

Les contours de la zone intègrent les milieux les plus remarquables de ces vallées pour les paysages, les habitats, la flore et la faune. Le lit majeur des cours d'eau est pris en compte. Certains coteaux où se maintiennent des pelouses calcicoles et des fourrés en mosaïque sont pris en compte jusqu'au niveau des convexités sommitales voire jusque sur le plateau lorsque les milieux y sont remarquables (boisements, bocage, ...). Les cultures sont évitées autant que possible, ainsi que les zones urbanisées.

□ Commentaire général**DESCRIPTION**

Cette grande zone intègre l'ensemble du système fluvial de l'Avre et des Trois-Doms en aval de Guerbigny et de Montdidier. Elle est constituée de complexes de marais tourbeux associés aux coteaux boisés ou pelousaires. Ces marais sont creusés de multiples étangs, issus de l'exploitation ancienne de la tourbe pour certains, et aujourd'hui utilisés essentiellement pour la pêche et la chasse. Le paysage se compose d'une mosaïque d'étangs et de végétations palustres, comprenant des boisements humides couvrant de vastes superficies. Les roselières, bas-marais tourbeux, cariçaies et prés tourbeux sont davantage localisés dans l'espace. Par places, des plantations de peupliers remplacent les végétations marécageuses originelles.

Plusieurs coteaux calcaires sont également inclus dans la zone. Il s'agit :

- du versant boisé au niveau du lieu-dit « La Valléette » à Thézy-Glimont,
- du larris et Bois de Gennonville à Moreuil,
- les larris de Contoire/Davesnecourt qui sont en grande partie plantés de pins,
- le larris de Boussicourt/Fignièrès au niveau de la vallée sèche de Fignièrès,
- le larris de Becquigny à l'est du « Bosquet Madame »,
- le larris de Guerbigny,
- les larris de Courtemanche en partie plantés de pins.

Plusieurs bois de superficie importante sont pris en compte : le Bois de Hangest, le Bois des Moines, le Bois de Guerbigny et le Bois de Laboissière.

Un grand nombre de groupements végétaux s'expriment dans le fond et sur les versants de la vallée. On trouvera la liste des principaux groupements ci-après.

--> Les milieux aquatiques et amphibies sont très diversifiés :

- des herbiers pionniers à Characées (*Charion asperae*),
- des herbiers flottants du Lemnion gibbae,
- des herbiers flottants de l'*Hydrocharition morsus-ranae* (dont *Lemno trisulcae-Utricularietum vulgaris*,

Utricularietum australis),

- des herbiers du Scordio scorpioidis-Utricularion minoris (Sparganietum minimi),
- des herbiers à nénuphars du Nymphaeion albae (dont Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae),
- des herbiers submergés du Potametalia (Potametum colorati, groupement à Myriophyllum verticillatum, Zannichellietum palustris...),
- des herbiers à Sagittaire (groupement à Sagittaria sagittifolia),
- des herbiers du Ranunculion aquatilis (herbiers semi-sciaphiles de l'Hottonietum palustris),
- des végétations pionnières des rives tourbeuses du Cyperion flavescenti-fusci.

--> Les végétations terrestres du fond de vallée comprennent :

- des roselières tourbeuses du Caricion rostratae (Thelypterido palustris-Phragmitetum australis),
- des roselières du Phragmition australis (dont Solano dulcamarae-Phragmitetum et Scirpo lacustris-Phragmitetum),
- des mégaphorbiaies turficoles du Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae,
- des mégaphorbiaies eutrophes du Calystegion sepium,
- des cariçaies rivulaires du Caricetum elatae, du Caricetum ripario-acutiformis, du Caricetum paniculatae et du Caricetum pseudocyperi,
- des bas-marais tourbeux alcalins de l'Hydrocotylo-Schoenion (Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis),
- des bas-marais tourbeux alcalins du Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae,
- des prairies hygrophiles du Mentho aquatica-Juncion inflexi (Pulicario dysentericae-Juncetum inflexi),
- des prairies hygrophiles surpâturées du Lolio-Potentilion,
- des prés inondés de l'Oenanthion fistulosae (Eleocharo palustris-Oenanthetum fistulosae),
- des prairies oligotrophes du Molinion (Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi),
- des prairies mésophiles du Lolio-Cynosurion cristati,
- des aulnaies-frênaies de l'Alno-Padion (Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae),
- des boulaies à sphaignes du Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis,
- des fourrés de Saules cendrés du Salicion cinerae et des saulaies-aulnaies tourbeuses de l'Alnion glutinosae,
- des ourlets eutrophes de l'Aegopodion podagrariae.

--> Les groupements végétaux représentés sur les coteaux calcaires sont les suivants :

- des pelouses calcicoles rases thermophiles de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. seselietosum montani,
- des junipérais sur pelouses calcaires subatlantiques,
- des ourlets calcicoles du Trifolion medii (Centaureo nemoralis-Origanetum vulgare), parfois sous faciès de brachypodiaies denses,
- des fourrés de recolonisation du Rubo-Prunetum mahaleb laburnetosum,
- des bois de pente du Carpinion betuli et du Fraxino-Carpinion.

Cette ZNIEFF de type II comprend les ZNIEFF de type I suivantes :

- Marais de Boves, de Fouencamps, de Thézy-Glimont et du Paralet,
- Marais de l'Avre entre Moreuil et Thennes,
- Marais des vallées de l'Avre et des Trois Doms entre Gratibus et Moreuil, larris de Genonville à Moreuil,
- Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignièrres et des Carambures,
- Larris et bois de Laboissière à Guerbigny,
- Coteaux et marais de la vallée des Trois Doms de Montdidier à Gratibus.

INTERET DES MILIEUX

De nombreux milieux présents sont reconnus d'intérêt communautaire et inscrits à la directive « Habitats » :

- des herbiers pionniers à Characées (Charion asperae),
- des herbiers aquatiques du Myriophyllo verticillati-Nupharetum luteae, présent uniquement, en Picardie, dans les grandes vallées tourbeuses,
- des herbiers du Lemno trisulcae-Utricularietum vulgaris,
- des herbiers nageants de l'Hottonietum palustris,
- des herbiers nageants de l'Hydrocharietum morsus-ranae,
- des herbiers des vasques tourbeuses du Potametum colorati,
- la végétation pionnière de rives exondées du Cyperetum flavescenti-fusci,
- les bas-marais tourbeux du Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae,

- les bas-marais tourbeux alcalins de l' Hydrocotylo-Schoenion (Cirsio-Schoenetum),
- les roselières tourbeuses du Thelypterido palustris-Phragmitetum, dont les localités picardes sont les mieux conservées de France,
- les mégaphorbiaies tourbeuses du Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae,
- les prairies tourbeuses du Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi,
- les aulnaies-frênaies du Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae,
- les bétulaies à Sphaignes du Dryopterido cristatae-Betuletum pubescentis, très rare et en danger de disparition en Picardie,
- les pelouses calcicoles relevant de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii, groupement végétal rare et menacé en Picardie,
- la junipéraie en voile sur pelouses calcaires subatlantiques, habitat également inscrit à la directive "Habitats".

Les marais présentent une importante diversité d'habitats aquatiques, amphibies et hygrophiles grâce à l'important réseau d'étangs, de roselières, de cariçaies, de tremblants tourbeux, de mégaphorbiaies et de boisements humides. Une des originalités du site consiste en la juxtaposition de deux voies évolutives des systèmes tourbeux. Ainsi, le système le plus répandu est alcalin, tandis qu'un système acidiphile ombrotrophe ne se développe que localement.

Le cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire présente un intérêt notable, qui repose essentiellement sur la diversification des habitats. Le fond de granulométrie variée (blocs, graviers, pierres) confère aux niches écologiques un intérêt pour la faune invertébrée et piscicole. Ceci d'autant plus que la végétation aquatique est bien diversifiée sur le tronçon. L'absence de cloisonnements infranchissables facilite la libre circulation du poisson. Ce tronçon apparaît comme le plus intéressant du cours de l'Avre.

Par ailleurs, la diversité et la qualité des milieux permettent la nidification d'une avifaune remarquable, ce qui a justifié l'inscription d'une partie de la zone en Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (étangs et marais du bassin de la Somme). De manière générale, la faune, la flore et les habitats présentent un intérêt de niveau européen.

INTERET DES ESPECES

Flore :

Les espèces remarquables sont très nombreuses ; seules les espèces protégées sont citées.

* Bas-marais tourbeux alcalins :

- la Renoncule langue (*Ranunculus lingua**), rare en France,
- le Ményanthe trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata**), en danger en Picardie
- la Pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris**), très rare en Picardie,
- le Peucedan des marais (*Peucedanum palustre**), rare en Picardie,
- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**), espèce pionnière rare en Picardie,
- la Laïche puce (*Carex pulicaris**), très peu présente sur le site,
- la Linaigrette à larges feuilles (*Eriophorum latifolium**), très rare en Picardie,
- la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe**), espèce exceptionnelle en Picardie,
- la Dryoptéride à crêtes (*Dryopteris cristata**), espèce liée aux tourbières boisées.

* Milieux aquatiques et amphibies :

- le Rubanier nain (*Sparganium natans**), rare en Picardie,
- le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus**), typique des gouilles tourbeuses aux eaux alcalines,
- l'Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris**), espèce exceptionnelle et en danger en Picardie,
- l'Utriculaire naine (*Utricularia minor**), exceptionnelle en Picardie,
- l'Eléocharide épingle (*Eleocharis acicularis**), très rare en Picardie.

* Prairies humides :

- le Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa**), typique des prairies humides non amendées,
- le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata**), rare et vulnérable en Picardie,
- l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum**), fougère prairiale particulièrement menacée.

* Pelouses calcicoles :

- l'Ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes* subsp. *araneola**), orchidée en danger en Picardie,
- le Pigamon mineur (*Thalictrum minus**), espèce très rare en Picardie,
- la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris**), espèce exceptionnelle en Picardie,
- la Sesslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea**), espèce liée aux éboulis crayeux mobiles, exceptionnelle en Picardie.

Bryoflore :

Plusieurs bryophytes remarquables sont ont été observés dans la zone, avec notamment *Aulacomnium palustre*, *Ricciocarpus natans*, *Scorpidium scorpioides* et plusieurs espèces de sphaignes : *Sphagnum fimbriatum*, *S. palustre*, *S. squarrosum*, *S. subnitens*, *S. contortum*, *S. teres*, *S. papillosum* var. *laeve* et *S. fallax*.

Avifaune :

Parmi les espèces nicheuses les plus remarquables, signalons :

- Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » de l'Union européenne, en danger au niveau national. La vallée de l'Avre constitue une zone importante pour la nidification de cette espèce en Picardie.
- Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), également inscrit à la directive « Oiseaux » et menacé de disparition en Picardie. Dans la zone, l'espèce a été contactée pour la dernière fois en 1996.
- Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), rapace inscrit à la directive « Oiseaux », profite des roselières pour se reproduire. La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), inscrite à la directive « Oiseaux » et le Faucon hobereau (*Falco subuteo*), nicheur assez rare en Picardie, se reproduisent également dans la zone.
- Plusieurs passereaux paludicoles nichent dans les marais : la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), vulnérable en France, la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*), inscrite à la directive « Oiseaux », la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), assez rare en Picardie et la Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*), également assez rare en Picardie.
- Une importante héronnière de Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) est présente dans la basse vallée. Il s'agit d'une des colonies les plus importantes du département pour cette espèce assez rare en Picardie.

La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), espèce en danger en Picardie qui a été notée sur le site jusqu'en 1991, a probablement disparue.

Entomofaune :

* Odonates :

Parmi les espèces les plus remarquables, signalons la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), très rare en Picardie, le Gomphus à pincés (*Onychogomphus forcipatus*), exceptionnel en Picardie, le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*), très rare en Picardie, le Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*), assez rare à rare en Picardie, l'Agrion délicat (*Ceragrion tenellum*), rare en Picardie et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), qui trouve ici une de ses rares localités pour le département de la Somme. Quatre autres espèces remarquables étaient connues dans les années 1980 mais n'ont pas été revues récemment : l'Anax napolitain (*Anax parthenope*), la Cordulie à deux taches (*Epiptera bimaculata*), l'Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*) et l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*).

* Lépidoptères :

Sur certains larris, on observe un cortège de rhopalocères rares, dont l'élément le plus remarquable est le Mercure (*Arethusana arethusa*). En Picardie, cette espèce est devenue exceptionnelle. Trois autres espèces sont liées aux pelouses calcicoles : l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), l'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*) et le Fluoré (*Colias australis*).

Pour les hétérocères, citons la Cidarie sagittée (*Perizoma sagittata*), la Noctuelle des roselières (*Arenostola phragmitidis*), la Nonagrie du Phragmite (*Chilodes maritimus*), inféodée aux roselières, la Nonagrie rubanée (*Archanara dissoluta*), la Topaze (*Diachrysa chryzon*), la Fidonie favorite (*Stegania cararia*), très rare en France et la Litosie obtuse (*Pelosia obtusa*), également très rare en France. Signalons également la présence de la Phalène de la Pulsatille (*Horisme aquata*), espèce dont la régression est notamment liée à celle de sa plante nourricière.

* Orthoptères :

Citons la présence du Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), inféodé aux prairies humides et du Tétrix des vasières (*Tetrix ceperoi*), espèce très disséminée dans le nord de la France (hors littoral).

Ichthyofaune :

Le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) trouve des conditions favorables pour sa reproduction et son

grossissement. La Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*) est présente ponctuellement au niveau de Moreuil. L'Anguille (*Anguilla anguilla*) et le Chabot (*Cottus gobio*) sont bien représentés.

Mammalofaune :

Plusieurs chiroptères remarquables ont été répertoriés en hibernation dans des petits souterrains à flanc de coteau : le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats », le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*) et le genre Oreillard (*Plecotus* sp.), rares en Picardie. Parmi les micromammifères, citons la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), assez rare en Picardie.

Herpétofaune :

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), rare en Picardie, a été observé sur plusieurs talus crayeux aux abords des voies de chemin de fer.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- La Réserve Naturelle de l'Étang Saint-Ladre a été créée en 1979 et couvre environ 13 hectares de marais tourbeux propriété de la commune de Boves. Sa gestion est assurée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Il existe un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur le marais communal de la Grande Anse à Moreuil. Un projet d'APPB est en cours sur le larris de Fignières.
- Les plantations de peupliers réalisées dans la vallée entraînent un assèchement des milieux et une banalisation de la flore et de la faune.
- L'abandon de l'entretien de certains marais entraîne une évolution spontanée de la végétation vers les boisements humides. Certaines espèces remarquables liées aux milieux ouverts ont ainsi tendance à régresser.
- Le manque d'entretien léger du cours d'eau ainsi que les pratiques agricoles environnantes favorisent les apports de matières en suspension et le colmatage des substrats (ruissellement, piétinement). La pollution diffuse accroît les risques d'eutrophisation.
- Un certain mitage des milieux humides est marqué par les habitations légères de loisirs, entraînant une dégradation écologique et paysagère des milieux.
- Sur les larris, l'abandon des pratiques pastorales extensives (pâturage ovin) a entraîné une évolution spontanée de la végétation aux dépens des espaces pelousaires. L'existence de fortes populations de lapins a permis, sur certains secteurs, de maintenir des espaces ras grâce aux activités de grattements et broutements.
- Plusieurs plantations de Pins noirs et sylvestres sur coteaux ont modifié les caractéristiques originelles de certaines pelouses et compromettent, à terme, des actions de restauration de ces milieux en voie de régression.

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

Sources / Informateurs

- BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- BARDET O., DUBIE S., FLIPO S., FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
- BAWEDIN V. (Picardie Nature)
- CHAPUIS V. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- CHAPUIS V., FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- COMMECY X. (Picardie Nature)
- Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (équipe R.N. Saint-Ladre)
- Coordination Mammalogique du Nord de la France
- DAS GRACAS E. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- DEBRUILLE Mr. (Fédération de Pêche de la Somme), comm. orale
- Délégation Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche de Compiègne
- DOUCHET M., comm. écrite
- DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)

- Fiche ZNIEFF 0015.0000 (1981) : A.M.B.E. (WATTEZ J.-R., DOUCHET M., BACROT S., COMMECY X.)
- Fiche ZNIEFF 0024.0000 (1973) : A.M.B.E. (MERIAUX J.-L., COMMECY X., SUEUR F.)
- Fiche ZNIEFF 0398.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNIEZ P.)
- Fiche ZNIEFF 0443.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L., DUQUEF M.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNIEZ P.)
- Fiche ZNIEFF 0444.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L., DUQUEF M.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (MELENEC G., FRANCOIS R., GUY F.), DOUCHET M.
- Fiche ZNIEFF 0447.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (DAS GRACAS E.)
- Fiche ZNIEFF 0448.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNIEZ P.), ROYER P.
- Fiche ZNIEFF 0451.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (DAS GRACAS E.)
- FLIPO S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- FRANÇOIS R. (Picardie-Nature)
- GAVORY L. (Picardie Nature)
- GUY F. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- HAUGUEL J.-C.
- KOWALORYK D.
- MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- MORONVALLE P. (Picardie Nature)
- NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- NEVEU G. (Picardie Nature)
- PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- RIVIERE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- ROYER P. (Picardie Nature)
- SALVAN S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- WATTEZ J.-R.

☐Source / Bibliographie

- Anonyme, 1993. - Plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre (Boves, Somme), Années 1994-1998. - Cons. Sites Nat. Pic., DIREN Pic., Ass. gestion R.N. Boves, doc. non paginé.
- Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.
- ANTHEAUME P., COUTANCEAU J.-P., 1994. - Entomofaune du marais de Fortmanoir (Somme). - L'entomologiste picard, juin 1994 : 1-19.
- BAZERQUE M.F., 1993. - L'Avre et ses affluents : qualité actuelle des milieux aquatiques, valorisation des potentialités. - Min. Env., SREMA Pic., 84 p.
- BIGNON J.J., 1997. - La Vallée de Fignières (commune de Fignières). - Ecosystèmes, DIREN Pic., 19 p. + annexes.
- BON M., DOUCHET M., 1985. - Une très belle sortie d'initiation botanique dans le Sud-Amiénois. Environs de Moreuil. 22 juillet 1984. - Bull. Soc. Linn. N. Fr. de liaison n° 2.
- BOULLET V., 1980. - Les pelouses calcaires et leur appauvrissement thermophile entre Seine et Somme. - DEA Lille II. Manuscrit 108 p., + 2 tab.
- BOULLET V., 1986. - Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. - Thèse Sciences, Lille I, I : 333 p., II : tab.
- BOULLET V., 1987. - La vallée de la Somme aux environs de Sailly-le-Sec et la région de Moreuil. Excursion botanique du 18/5/85. - Bull. Soc. Linn. N. Fr. de liaison n°4.
- BOULLET V., COMMECY X., DUQUEF M., 1991. - Les prairies de Fortmanoir à Boves (80) : diagnostic écologique et bioévaluation. - Station Internationale de Phytosociologie Bailleul, DRAE Pic., 53 p.
- BOUSSU J., 1970. - Le marais Saint-Ladre à Boves. - DEA Univ. Amiens, 77 p.
- COMMECY X., 1987. - Intérêt ornithologique de la réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre à Boves (Somme). Commentaires et suggestions. - GEPOP, 20 p.
- COMMECY X., 1997. - Réserve naturelle Saint-Ladre. Boves (80). Bilan 1997, volet faunistique. - Doc. photocopié, 3p.
- DOUCHET M., à paraître - Sortie d'initiation à la flore printanière dans les environs de Boves. Somme. 7 avril 1999. Bull. Soc. Linn. N-Pic.
- DUBIE S. (coord.), DURIEUX B., FRANÇOIS R., SPINELLI F., 1997. - Inventaire des chiroptères de Picardie : statut et cartographie des espèces. - Coord. Mamm. Nord Fr., 56 p.
- DUQUEF M., GAVORY L., 1986. - Le marais de Moreuil. - GEPOP, 25 p.
- FOCQUET P., 1978. - Les pelouses à Anémone pulsatile dans le département de la Somme. Données phytosociologiques et écologiques. - DEA Lille. Manuscrit 50 p., + 1 tableau.
- FOCQUET P., 1979. - L'Anémone pulsatile dans le département de la Somme. - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS,

I : 11-21.

- GAVORY L., 1991. - Les prairies de Fortmanoir à Boves (80) : diagnostic écologique et bioévaluation. Notice complémentaire : bioévaluation ornithologique. - Picardie Nature, doc. multicopié, 5 p.
- GAVORY L., 1995. - Pour une politique de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel du district du grand Amiens . Fichier sitologique. - DESS Env., Univ. Amiens, mém. stage, 66.
- HENDOUX F., DUQUEF M., CAUX S., CHOQUET J.C., 1993. - Etude écologique de la ferme de Fortmanoir. (Périmètre d'extension de la R.N. de Boves, 80) - CRP-CBNBI, DIREN Pic., 122 p.
- HERNANDEZ O., 1990. - Schéma départemental de vocation piscicole du département de la Somme. - DDAF, FDAAPP, Min. Env., Cons. Rég. Picardie, Cons. Gén. Somme, Agence de l'eau Artois-Picardie.
- MERIAUX J.L., 1982. - Espèces rares ou menacées des biotopes lacustres et fluviales du nord-ouest de la France (Ptéridophytes et Spermatophytes). - Natura mosana, 34 : 178-194.
- MERIAUX J.L., 1984. - Contribution à l'étude sociologique et écologique des végétations aquatiques et subaquatiques du nord-ouest de la France - Univ. de Metz - Thèse, 404 p. et 62 tableaux.
- MONNIER D. et al., 1997. - Résultat des pêches électriques dans le département de la Somme. - Direction Régionale du C.S.P. Compiègne, 2 p.
- NEVEU G., ROYER P., 1988. - L' avifaune de la confluence des vallées de l' Avre et de la Noye (suite). 2ème période : 1977-1988. - L' Avocette 12 (3) : 97-165.
- NEVEU G., ROYER P., 1991. - Nidification du Hibou des marais Asio flammeus dans la vallée de la Noye (80) en 1991. Statut de l'espèce. - L' Avocette 15 (2-3-4) : 53-56.
- PAGNIEZ P., 1992. - Etude préalable à la réalisation du plan de gestion de la réserve naturelle de l' Etang-Saint-Ladre (Somme)... - Cons. Sites Nat. Pic., ...
- QUETU G., DOUCHET M., 1991. - Sortie botanique du 29 avril 1990. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 9 : 145-148.
- QUETU G., WATTEZ J.R., 1994. - Les marais de l'Avre et les coteaux voisins. Sortie "Mousses et flore vernale" du 27 mars 1993. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 12 : 153-154.
- ROYER P., 1977. - Intérêt ornithologique de la vallée de la Noye. - L' Avocette 1 (2) : 22-36.
- ROYER P., 1989. - Intérêt ornithologique des vallées de l' Avre et de la Noye. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic. t. 7 : 31 : 45.
- SULMONT G., 1974. - Une tourbière à Sphaignes et Huperzia selago dans la vallée de l' Avre à Boves (Somme). -Bull. Soc. Bot. N. Fr., t. 26-27 (1-4) : 17-20.
- SULMONT G., 1984. - Etang Saint-Ladre à Boves. Rapport sur l'état actuel du site. Univ. de Pic., U.F.R. Sciences, Amiens, 9 p. + annexes.
- SULMONT G., DUQUEF M., 1986. - Le marais Saint-Ladre à Boves. Description botanique et écologique du milieu. Actions à entreprendre. - Univ. Amiens, 39 p.
- VAST J., DUQUEF M., 1990. - Dans le marais de l'Avre près de Moreuil. Excursion botanique et entomologique du 10 septembre 1989 dirigée par MD et GS. - Bull. Soc. Linn. Nord-Pic., t. 8 : 191-197.
- WATTEZ J.R., 1980-1982. - Le Chêne pubescent dans le département de la Somme , un îlot de végétation thermophile dans le sud-amiénois. - Bull. Soc. Linn. N. Fr., N.S., t. II : 15-29, t. III : 35-52.
- WATTEZ J.R., DOUCHET M., 1985. - Sur les coteaux de Fignières. 14 octobre 1984. - Bull. Soc. Linn. N. Fr. de liaison n° 2.
- WATTEZ J.R., FOUCAULT B. (de), 1982. - Les junipérais calcicoles pionnières de la Picardie et du Nord de la France. - Coll. Phytosoc. 11, les pelouses calcaires : 613-627. Vaduz.

☐ Liste des espèces

Catégorie	Dét	Espèce	Statut	Source	Période Obs	Dc g ab	Ab inf	Ab sup	App	Dis
Mamm.	D	Myotis emarginatus	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Mamm.	D	Myotis myotis	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Mamm.	D	Myotis nattereri	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Mamm.	D	Neomys fodiens		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Oiseaux	D	Acrocephalus arundinaceus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					

Oiseaux	D	Alcedo atthis	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Ardea cinerea	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Asio flammeus	RA	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Botaurus stellaris	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Cettia cetti	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1995)					
Oiseaux	D	Charadrius dubius	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Circus aeruginosus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Circus cyaneus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Cygnus olor	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Falco subbuteo	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Gallinago gallinago	RO	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Ixobrychus minutus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Lanius excubitor	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Locustella luscinioides	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Luscinia svecica	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1995)					
Oiseaux	D	Pernis apivorus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Oiseaux	D	Rallus aquaticus	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Reptiles	D	Podarcis muralis		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Poissons	D	Anguilla anguilla	PO	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	C				
Poissons	D	Barbus barbus	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Poissons	D	Cottus gobio	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	C				

Poissons	D	<i>Esox lucius</i>	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Poissons	D	<i>Lampetra fluviatilis</i>	PO	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Poissons	D	<i>Perca fluviatilis</i>	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Poissons	D	<i>Salmo trutta fario</i>	H	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Insectes	D	<i>Adscita globulariae</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Agrotis cinerea</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Aleucis distinctata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Archanara dissoluta</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Archanara geminipuncta</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Insectes	D	<i>Arctia villica</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)	A				
Insectes	D	<i>Arenostola phragmitidis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Arethusana arethusana</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Aspitates gilvaria</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)	A				
Insectes	D	<i>Brachytron pratense</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Calopteryx virgo</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)	A				
Insectes	D	<i>Celaena leucostigma</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Insectes	D	<i>Ceriagrion tenellum</i>	R	Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Insectes	D	<i>Chilodes maritimus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Coenagrion lindenii</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Coenagrion pulchellum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Colias australis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					

Insectes	D	<i>Conocephalus dorsalis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Insectes	D	<i>Diachrysa chryson</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Heliophobus reticulata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Hesperia comma</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Horisme aquata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Lysandra coridon</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Insectes	D	<i>Nonagria typhae</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Insectes	D	<i>Onychogomphus forcipatus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Orthetrum coerulescens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Insectes	D	<i>Pelosia obtusa</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Perizoma sagittata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Insectes	D	<i>Polyommatus bellargus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)	A				
Insectes	D	<i>Rhodostrophia vibicaria</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Insectes	D	<i>Sedina buettneri</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1987)					
Insectes	D	<i>Setina irrorella</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Insectes	D	<i>Somatochlora flavomaculata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1992)					
Insectes	D	<i>Stegania cararia</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Sympetrum danae</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Insectes	D	<i>Sympetrum vulgatum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Insectes	D	<i>Tetrix ceperoi</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Insectes	D	<i>Tyta luctuosa</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					

Insectes	D	<i>Zygaena carniolica</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1979)					
Insectes	D	<i>Zygaena loti</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Phanéro.	D	<i>Ajuga genevensis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1990)					
Phanéro.	D	<i>Anagallis tenella</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Berberis vulgaris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Calamagrostis canescens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Carex appropinquata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Carex distans</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Carex lepidocarpa</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Carex panicea</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Carex pulicaris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Carex serotina</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Cephalanthera damasonium</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(-)					
Phanéro.	D	<i>Cladium mariscus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Cuscuta epithimum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Cyperus fuscus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Dactylorhiza incarnata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Digitalis lutea</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Eleocharis acicularis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Eleocharis uniglumis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					

Phanéro.	D	<i>Epilobium palustre</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1994)					
Phanéro.	D	<i>Epipactis atrorubens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Epipactis palustris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Erigeron acer</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Eriophorum latifolium</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Galeopsis angustifolia</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Gentiana pneumonanthe</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Geum rivale</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Globularia bisnagarica</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Helleborus foetidus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(-)					
Phanéro.	D	<i>Himantoglossum hircinum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	C				
Phanéro.	D	<i>Hippuris vulgaris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Hottonia palustris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Iberis amara</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Linum tenuifolium</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1995)					
Phanéro.	D	<i>Menyanthes trifoliata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Myriophyllum verticillatum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	C				
Phanéro.	D	<i>Oenanthe fistulosa</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Oenanthe lachenalii</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				

Phanéro.	D	<i>Ophrys insectifera</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Ophrys sphegodes</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1996)					
Phanéro.	D	<i>Pedicularis palustris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1992)					
Phanéro.	D	<i>Peucedanum palustre</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Phleum phleoides</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Polygala amara</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(-)					
Phanéro.	D	<i>Potamogeton berchtoldii</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Potamogeton coloratus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Potamogeton lucens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1989)					
Phanéro.	D	<i>Prunella laciniata</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Pulsatilla vulgaris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Quercus pubescens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	<i>Ranunculus circinatus</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Ranunculus lingua</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	<i>Ribes nigrum</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Salix repens</i> subsp. <i>repens</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Samolus valerandi</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Scirpus lacustris</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	<i>Scirpus tabernaemontani</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Scorzonera humilis</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	<i>Selinum carvifolium</i>		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				

Phanéro.	D	Sesleria caerulea		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Silium silaus		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	Sparganium emersum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Sparganium natans		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Tetragonolobus maritimus		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1985)					
Phanéro.	D	Teucrium botrys		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	Thalictrum flavum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Phanéro.	D	Thalictrum minus		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Thesium humifusum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Thlaspi perfoliatum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1990)					
Phanéro.	D	Tulipa sylvestris		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Phanéro.	D	Typha angustifolia		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Utricularia australis		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Utricularia minor		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Phanéro.	D	Utricularia vulgaris		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Phanéro.	D	Valeriana dioica		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	A				
Ptéridophy	D	Dryopteris cristata		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Ptéridophy	D	Equisetum fluviatile		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Ptéridophy	D	Ophioglossum vulgatum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Ptéridophy	D	Thelypteris palustris		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)	B				
Bryophy.	D	Aulacomnium palustre		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					

Bryophy.	D	Bryum pseudotriquetrum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Bryophy.	D	Campylium stellatum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Bryophy.	D	Entodon concinnus		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1993)					
Bryophy.	D	Polytrichum commune		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Bryophy.	D	Rhytidium rugosum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1993)					
Bryophy.	D	Ricciocarpos natans		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1997)					
Bryophy.	D	Scorpidium scorpioides		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1986)					
Bryophy.	D	Sphagnum capillifolium		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1989)					
Bryophy.	D	Sphagnum contortum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1973)					
Bryophy.	D	Sphagnum fallax		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum fimbriatum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum palustre		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum papillosum var. laeve		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum squarrosum		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum subnitens		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					
Bryophy.	D	Sphagnum teres		Voir les sources des différentes ZNIEFF de type I incluses dans la ZNIEFF de type II	(- 1998)					

Légende du tableau :

Dét. : Déterminance de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante ; A : autre espèce)

Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant ; C = très abondant)

Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;

Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;

App : date d'apparition de l'espèce ;

Dis : date de disparition de l'espèce.

Contributions / financements :

